

EMPIRE CHÉRIFIEN  
Protectorat de la République Française  
AU MAROC

# Bulletin Officiel

## Abonnements :

		ÉDITION	ÉDITION
		PARTIELLE	COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an...	600 fr.	1.300 fr.
	6 mois...	400 »	700 »
France et Colonies	Un an...	750 »	1.500 »
	6 mois...	500 »	850 »
	Un an...	1.250 »	2.100 »
	6 mois...	750 »	1.250 »

Changement d'adresse : 10 francs,  
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

## LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAIT LE VENDREDI

### L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

### Seule l'édition partielle est vendue séparément

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,  
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable  
de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

Avis. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

## Prix du numéro :

Édition partielle ..... 16 fr.  
Édition complète ..... 26 fr.

### Années antérieures :

Prix ci-dessus majorés de 50 %

## Prix des annonces :

Annonces légales, } La ligne de 27 lettres :  
réglementaires } 64 francs  
et judiciaires }

(Arrêté résidentiel du 13 juillet 1950)

Pour la publicité-reclame commerciale  
et industrielle, s'adresser à l'agence Havas,  
3, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

## SOMMAIRE

Pages

### TEXTES GÉNÉRAUX

Caisse d'aide sociale. — Taux des prestations familiales.  
Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 2 août 1950  
déterminant le taux des prestations familiales servies  
par la caisse d'aide sociale ..... 1216

### TEXTES PARTICULIERS

Fès. — Création du parc national du Tazekka.  
Arrêté viziriel du 11 juillet 1950 (25 ramadan 1369) portant  
création du parc national du Tazekka (Fès) ..... 1216

Khenifra. — Délimitation de cinq immeubles domaniaux.  
Arrêté viziriel du 16 août 1950 (2 kaada 1369) ordonnant la  
délimitation de cinq immeubles domaniaux du cercle  
de Khenifra (Meknès) ..... 1216

Agadir. — Construction d'un immeuble pour la conserva-  
tion de la propriété foncière.  
Arrêté viziriel du 26 août 1950 (12 kaada 1369) déclarant d'uti-  
lité publique et urgente la construction d'un immeuble  
destiné à l'installation des services de la conservation de  
la propriété foncière et du cadastre, à Agadir ..... 1217

Oujda. — Construction d'un immeuble pour les services  
financiers.  
Arrêté viziriel du 29 août 1950 (15 kaada 1369) déclarant d'uti-  
lité publique et urgente la construction d'un immeuble  
pour les services financiers, à Oujda ..... 1217

Avocat agréé.  
Arrêté viziriel du 30 août 1950 (16 kaada 1369) autorisant  
M<sup>re</sup> Darmon Baruk, avocat à la cour d'appel de Rabat,  
à assister et représenter les parties devant les juridis-  
ctions makhzen ..... 1217

### Inspection des pharmacies.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 21 septembre  
1950 déléguant, en cas d'absence ou d'empêchement du  
titulaire, les attributions d'inspecteur des pharmacies. 1218

### Fès. — Echange immobilier.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 16 septembre 1950 autori-  
sant un échange immobilier, sans soulte, entre la ville  
de Fès, la Société immobilière de Fès et Si Mohamed  
el Mernissi ..... 1218

### El-Haddada. — Service postal.

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et  
des téléphones du 1<sup>er</sup> septembre 1950 portant transforma-  
tion d'un établissement postal ..... 1218

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES COMMUNS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 septembre  
1950 relatif au nombre et à la répartition, pour l'année  
1950, des emplois de commis chefs de groupe ..... 1218

### TEXTES PARTICULIERS

#### Direction de l'intérieur.

Arrêté résidentiel du 11 septembre 1950 fixant la date des  
élections des représentants des agents du corps du con-  
trôle civil au conseil d'administration de ce corps pour  
les délibérations relatives à l'avancement et à la disci-  
pline ..... 1219

Arrêté résidentiel du 11 septembre 1950 fixant la date des élections des représentants des agents du cadre des adjoints de contrôle à la commission d'avancement de ce cadre pour les délibérations relatives à l'avancement et à la discipline .....	1219
Rectificatifs au « Bulletin officiel » n° 1977, du 15 septembre 1950, page 1195 .....	1219
<b>Direction des services de sécurité publique.</b>	
Arrêté résidentiel du 13 septembre 1950 portant création d'une indemnité pour services de nuit effectués par certaines catégories d'agents des services actifs de la police générale .....	1220
<b>Direction de l'instruction publique.</b>	
Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 1977, du 15 septembre 1950, page 1198 .....	1220
<b>Trésorerie générale.</b>	
Arrêté du trésorier général du Protectorat du 30 août 1950 modifiant l'arrêté du 4 juillet 1950 ouvrant un concours pour vingt-cinq emplois de commis du Trésor .....	1220

#### MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois .....	1221
Nominations et promotions .....	1221
Admission à la retraite .....	1226
Concession de pensions, allocations et rentes viagères .....	1227
Résultats de concours et d'examens .....	1237

#### AYIS ET COMMUNICATIONS

Avis de concours pour le recrutement de commis du Trésor ..	1237
Prorogation de l'accord commercial franco-néerlandais du 8 août 1949 .....	1237
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités .....	1288

#### TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 2 août 1950 déterminant le taux des prestations familiales servies par la caisse d'aide sociale.**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,**  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 15 juillet 1947 déterminant les modalités d'application du dahir du 22 avril 1942 portant création d'une caisse d'aide sociale, modifié par l'arrêté du 26 décembre 1947, notamment ses articles 10 et 16 ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 29 juin 1948 modifiant le taux des allocations familiales servies par la caisse d'aide sociale, modifié par l'arrêté du 14 mai 1949 ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 21 juin 1949 modifiant le taux du sursalaire familial servi par la caisse d'aide sociale aux travailleurs marocains ;

Après avis du conseil d'administration de la caisse d'aide sociale réuni à Casablanca, le 22 juin 1950,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE UNIQUE.** — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1950, les allocations familiales et le sursalaire familial fixés par les arrêtés susvisés du secrétaire général du Protectorat des 29 juin 1948, 14 mai et 21 juin 1949, sont majorés de 50 % pour chaque enfant à partir du deuxième. Les taux actuels restent inchangés pour l'enfant unique et pour l'enfant d'une famille d'au moins deux enfants demeurant seul à charge. Toutefois, l'allocation mensuelle pour un enfant ne pourra pas dépasser 2.340 francs.

Rabat, le 2 août 1950.

**BARADUC.**

#### TEXTES PARTICULIERS

**Arrêté viziriel du 11 juillet 1950 (25 ramadan 1369) portant création du parc national du Tazekka (Fès).**

**LE GRAND VIZIR,**

Vu le dahir du 11 septembre 1934 (1<sup>er</sup> jourmada II 1353) sur la création des parcs nationaux ;

Vu l'arrêté viziriel du 26 septembre 1934 (16 jourmada II 1353) fixant la procédure à suivre en vue de la création de parcs nationaux, modifié par l'arrêté viziriel du 17 décembre 1949 (26 safar 1369) ;

Vu l'arrêté viziriel du 14 décembre 1949 (23 safar 1369) ordonnant une enquête de commodo et incommodo concernant la création du parc national du Tazekka (Fès),

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le terrain d'une superficie de 580 hectares environ, délimité par un liséré rose sur le plan au 1/20.000<sup>e</sup> annexé à l'original du présent arrêté viziriel, constitue un parc national soumis aux dispositions du dahir susvisé du 11 septembre 1934 (1<sup>er</sup> jourmada II 1353) et dénommé « Parc national du Tazekka ».

**ART. 2.** — La chasse et le pâturage sont interdits à l'intérieur du parc national ainsi défini.

Fait à Rabat, le 25 ramadan 1369 (11 juillet 1950).

**MOHAMED EL HAJOU,**  
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 16 septembre 1950.

Pour le Commissaire résident général  
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

**J. DE BLESSON.**

**Arrêté viziriel du 16 août 1950 (2 kaada 1369) ordonnant la délimitation de cinq immeubles domaniaux du cercle de Khenifra (Meknès).**

**LE GRAND VIZIR,**

Vu le dahir du 3 janvier 1916 (26 safar 1334) portant règlement spécial sur la délimitation du domaine de l'État et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la réquisition en date du 29 juin 1950, présentée par le sous-directeur, chef du service des domaines, et tendant à fixer au mardi 24 octobre 1950, à 9 heures, les opérations de délimitation du cercle de Khenifra (Meknès),

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il sera procédé à la délimitation de cinq (5) immeubles domaniaux du cercle de Khenifra, sis aux environs de ce centre, conformément aux dispositions du dahir susvisé du 3 janvier 1916 (26 safar 1334).

ART. 2. — Les opérations de délimitation commenceront le mardi 24 octobre 1950, à 9 heures, à l'angle sud-ouest de l'immeuble 13 RK, terrain dit « Ouaraouiri », en bordure de l'aguelmane Miami.

Fait à Rabat, le 2 kaada 1369 (16 août 1950).

**MOHAMED EL HAJOU,**  
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 15 septembre 1950.

Le Commissaire résident général,

**A. JUIN.**

Arrêté viziriel du 26 août 1950 (12 kaada 1369) déclarant d'utilité publique et urgente la construction d'un immeuble destiné à l'installation des services de la conservation de la propriété foncière et du cadastre, à Agadir.

## LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 31 août 1914 (9 chaoual 1332) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, et les dahirs qui l'ont complété ou modifié ;

Vu l'article 2 du dahir du 8 novembre 1914 (19 hija 1332) relatif à la procédure d'urgence en matière de travaux publics ;

Vu le dossier de l'enquête de commodo et incommodo du 12 au 21 juin 1950 ;

Vu l'urgence ;

Sur la proposition du directeur des finances,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique et urgente la construction d'un immeuble destiné à l'installation des services de la conservation de la propriété foncière et du cadastre, à Agadir.

ART. 2. — Est, en conséquence, frappée d'expropriation une parcelle de terrain nu, d'une superficie approximative de huit cent quatre-vingt-huit mètres carrés (888 mq.), constituant la propriété dite « Lotissement Anciens combattants VII », titre foncier n° 133 S., sise à Agadir-ville nouvelle, rue de Bruxelles, présumée appartenir à M. Schaferling Victor, agent des travaux publics, à Marrakech, et telle, au surplus, que cette parcelle de terrain est délimitée par un liseré rose au plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 3. — Le délai pendant lequel cette propriété restera sous le coup de l'expropriation est fixé à cinq (5) ans.

ART. 4. — Le sous-directeur, chef du service des domaines, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 12 kaada 1369 (26 août 1950).

**MOHAMED EL HAJOU,**  
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 16 septembre 1950.

Pour le Commissaire résident général  
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

**J. DE BLESSON.**

Arrêté viziriel du 29 août 1950 (15 kaada 1369) déclarant d'utilité publique et urgente la construction d'un immeuble pour les services financiers, à Oujda.

## LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 31 août 1914 (9 chaoual 1332) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 8 novembre 1914 (19 hija 1332) relatif à la procédure d'urgence en matière de travaux publics ;

Vu l'urgence ;

Sur la proposition du directeur des finances,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique la construction d'un immeuble pour les services financiers, à Oujda.

ART. 2. — La zone de servitude prévue à l'article 4 du dahir précité du 31 août 1914 (9 chaoual 1332) est figurée par un liseré bleu, au plan annexé à l'original du présent arrêté, et ses limites sont les suivantes :

Au nord : la rue Pascalet ;

A l'est : la rue Bonaparte ;

A l'ouest : le boulevard Foch ;

Au sud : les titres fonciers n°s 869 et 6848.

ART. 3. — L'urgence est déclarée.

ART. 4. — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 15 kaada 1369 (29 août 1950).

**MOHAMED EL HAJOU,**  
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 16 septembre 1950.

Pour le Commissaire résident général  
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

**J. DE BLESSON.**

Arrêté viziriel du 30 août 1950 (16 kaada 1369) autorisant M<sup>r</sup> Daimon Baruk, avocat à la cour d'appel de Rabat, à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen.

## LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 10 janvier 1924 (2 jourmada II 1342) sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat, et notamment l'article 2, tel qu'il a été modifié par le dahir du 5 mai 1932 (21 hija 1350) ;

Vu le dahir du 28 juillet 1945 (17 chaabane 1364) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions makhzen non pourvues d'un commissaire du Gouvernement,

## ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M<sup>e</sup> Darmon Baruk, avocat à la cour d'appel de Rabat, est admis à assister et représenter les parties devant les juridictions makhzen.

Fait à Rabat, le 16 kaada 1369 (30 août 1950).

**MOHAMED EL HAJOU,**  
Suppléant du Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 16 septembre 1950.

Pour le Commissaire résident général  
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

**J. DE BLESSON.**

**Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 21 septembre 1950 déléguant, en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, les attributions d'inspecteur des pharmacies.**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,**  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 12 avril 1916 portant réglementation de l'exercice des professions de médecin, pharmacien, dentiste et sage-femme et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 25 octobre 1932, complété par l'arrêté viziriel du 14 janvier 1950, organisant l'inspection des pharmacies, herbisteries, usines et dépôts de médicaments et produits pharmaceutiques, et celle des magasins de droguistes, épiciers, coiffeurs, parfumeurs, etc., et notamment son article 2 ;

Sur la proposition du directeur de la santé publique et de la famille,

## ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les attributions d'inspecteur des pharmacies sont déléguées, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Cote, titulaire, à M. Chevet Pierre, pharmacien divisionnaire adjoint de la santé publique, directeur de la pharmacie centrale à Casablanca.

Rabat, le 21 septembre 1950.

**BARADUC.**

**Arrêté du directeur de l'intérieur du 16 septembre 1950 autorisant un échange immobilier, sans soulte, entre la ville de Fès, la Société immobilière de Fès et Si Mohamed el Mernissi.**

**LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,**

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 15 décembre 1932 approuvant et déclarant d'utilité publique les plan et règlement d'aménagement du secteur de la Gare-du-Tanger—Fès, à la ville nouvelle de Fès, et les dahirs du 19 janvier 1940 et du 4 mars 1947 qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal, ainsi que les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'avis émis par la commission municipale, dans les séances des 19, 20, 26 et 27 avril 1950 ;

Après avis du directeur des finances,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont autorisés les échanges immobiliers ci-après, à intervenir entre : a) la ville de Fès et la Société immobilière de Fès, d'une part ; b) la ville de Fès et Si Mohamed el Mernissi, d'autre part :

1<sup>o</sup> a) La ville de Fès cède à la Société immobilière de Fès trois parcelles de terrain, d'une superficie totale de deux mille deux cent vingt-sept mètres carrés (2.227 mq.) environ, constituant une partie de la propriété dite « Rues 35 et 37 » (réquisition n° 5924), sise dans la zone dite « de petites industries et entrepôts », du secteur de la Gare-du-Tanger—Fès, telles que lesdites parcelles sont figurées par une teinte bleue sur le plan annexé à l'original du présent arrêté ;

b) La ville de Fès cède à Si Mohamed el Mernissi trois parcelles de terrain, d'une superficie totale de deux mille trois cent quarante-deux mètres carrés (2.342 mq.) environ, constituant une partie de la propriété dite « Rues 35 et 37 » (réquisition n° 5924), sise dans la zone dite « de petites industries et entrepôts », du secteur de la Gare-du-Tanger—Fès, telles que lesdites parcelles sont figurées par une teinte jaune sur le plan annexé à l'original du présent arrêté ;

2<sup>o</sup> La Société immobilière de Fès et Si Mohamed el Mernissi cèdent à la ville de Fès leurs droits indivis sur six parcelles de terrain, d'une superficie totale de six mille six cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés (6.694 mq.) environ, constituant la propriété dite « Bled el Mernissi », objet du titre foncier n° 5565, sise dans la zone dite « de petites industries et entrepôts », du secteur de la Gare-du-Tanger—Fès, telles que lesdites parcelles sont figurées par une teinte rose sur les plans annexés à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cet échange s'effectuera sans soulte.

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Fès sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 16 septembre 1950.

Pour le directeur de l'intérieur,  
Le directeur adjoint,

**MIRANDE.**

**Service postal à El-Haddada.**

Par arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 1<sup>er</sup> septembre 1950 la cabine téléphonique publique d'El-Haddada (cercle du Haut-Ouerrha) a été transformée en agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie, le 16 septembre 1950. Ce nouvel établissement participe aux services postal, télégraphique, téléphonique et des mandats.

**ORGANISATION ET PERSONNEL  
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES****TEXTES COMMUNS**

**Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 septembre 1950 relatif au nombre et à la répartition, pour l'année 1960, des emplois de commis chefs de groupe.**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,**

Vu l'arrêté viziriel du 24 avril 1950 fixant les traitements de certaines catégories de personnel administratif,

## ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le nombre total des emplois de commis chefs de groupe des administrations centrales du Protectorat est fixé, pour l'année 1950, à quarante-cinq, dont deux en surnombre, conformément au tableau ci-après :

Secrétariat général du Protectorat et services rattachés pour la gestion de leur personnel (dont 1 en surnombre) .....	11
Justice française .....	1
Direction de l'intérieur (dont 1 en surnombre) .....	6
Direction des finances .....	7
Direction des travaux publics .....	3
Direction de l'agriculture, du commerce et des forêts. ....	6
Direction de l'instruction publique .....	8
Direction de la santé publique et de la famille .....	3
<b>TOTAL</b> .....	<b>45</b>

Rabat, le 11 septembre 1950.

Pour le secrétaire général du Protectorat,  
Le secrétaire général adjoint,  
EMMANUEL DURAND.

## TEXTES PARTICULIERS.

## DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Arrêté résidentiel du 11 septembre 1950 fixant la date des élections des représentants des agents du corps du contrôle civil au conseil d'administration de ce corps pour les délibérations relatives à l'avancement et à la discipline.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le décret du 31 juillet 1913 portant création d'un corps du contrôle civil au Maroc ;

Vu l'arrêté résidentiel du 12 juin 1942 formant statut du corps du contrôle civil, et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté résidentiel du 1<sup>er</sup> décembre 1947 fixant les modalités de l'élection des représentants des agents du corps du contrôle civil au conseil d'administration de ce corps pour les délibérations relatives à l'avancement et à la discipline, notamment l'article 12 ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est fixée au 20 novembre 1950 l'élection des délégués des agents du corps du contrôle civil qui seront appelés à participer aux conseils d'administration et, éventuellement, aux travaux de ce conseil en ce qui concerne la discipline, pendant les deux semestres de l'année 1951.

ART. 2. — Les agents qui désirent faire acte de candidature à ces élections devront se faire connaître à la direction de l'intérieur (inspection du corps du contrôle civil), avant le 23 octobre 1950.

La liste des candidats, arrêtée par la commission de dépouillement, sera publiée au *Bulletin officiel* du 3 novembre 1950.

ART. 3. — Le dépouillement des votes aura lieu le 28 novembre 1950, dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé du 1<sup>er</sup> décembre 1947.

Rabat, le 11 septembre 1950.

Pour le Commissaire résident général,  
Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté résidentiel du 11 septembre 1950 fixant la date des élections des représentants des agents du cadre des adjoints de contrôle à la commission d'avancement de ce cadre pour les délibérations relatives à l'avancement et à la discipline.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu l'arrêté résidentiel du 25 mai 1943 formant statut du cadre des adjoints de contrôle et les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu l'arrêté résidentiel du 1<sup>er</sup> décembre 1947 fixant les modalités de l'élection des représentants des agents du cadre des adjoints de contrôle à la commission d'avancement des agents de ce cadre pour les délibérations relatives à l'avancement et à la discipline, notamment l'article 12 ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des délégués des agents du cadre des adjoints de contrôle à la commission d'avancement et au conseil de discipline du personnel de ce cadre pour l'année 1951, est fixée au 20 novembre 1950.

ART. 2. — Les agents qui désirent faire acte de candidature à ces élections devront se faire connaître à la direction de l'intérieur (inspection du personnel civil de contrôle), avant le 23 octobre 1950.

La liste des candidats, arrêtée par la commission de dépouillement, sera publiée au *Bulletin officiel* du 3 novembre 1950.

ART. 3. — Le dépouillement des votes aura lieu le 28 novembre 1950, dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé du 1<sup>er</sup> décembre 1947.

Rabat, le 11 septembre 1950.

Pour le Commissaire résident général,  
Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Rectificatifs au « *Bulletin officiel* » n° 1977, du 15 septembre 1950,  
page 1193.

Arrêté viziriel du 4 septembre 1950 (21 kaada 1369) modifiant l'arrêté viziriel du 18 juin 1946 (18 rejeb 1365) portant fixation des taux d'indemnités à allouer au personnel du cadre des régies municipales.

Au lieu de :

« ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 18 juin 1946 (18 rejeb 1365) est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1949 :

« ..... » ;  
« 2° Indemnité annuelle d'usure d'effets :  
« ..... » ;

*Lire :*

« ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 18 juin 1946 (18 rejeb 1365) est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1950 :

« 2° Indemnité annuelle d'usure d'effets :

Arrêté viziriel du 4 septembre 1950 (21 kaada 1369) modifiant l'arrêté viziriel du 18 juin 1946 (18 rejeb 1365) portant fixation des taux d'indemnités à allouer au personnel du cadre des régies municipales.

*Au lieu de :*

« ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 18 juin 1946 (18 rejeb 1365) est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1949 :

« 1° Indemnité annuelle pour zèle dans la répression de la fraude :

*Lire :*

« ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 18 juin 1946 (18 rejeb 1365) est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1950 :

« 1° Indemnité annuelle pour zèle dans la répression de la fraude :

#### DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté résidentiel du 13 septembre 1950 portant création d'une indemnité pour services de nuit effectués par certaines catégories d'agents des services actifs de la police générale.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale ;

Vu l'arrêté résidentiel du 18 décembre 1948 fixant les nouveaux traitements et indemnités du personnel des services actifs de la police générale et ceux qui l'ont modifié ou complété ;

Après s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements et indemnités,

**ARRÊTE :**

ARTICLE PREMIER. — Les services de nuit exécutés entre 21 heures et 6 heures, pendant la durée normale de la journée de travail, par les brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de la paix, donnent lieu à l'attribution d'une allocation horaire spéciale fixée à 15 francs et payable mensuellement.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec les rémunérations accessoires prévues par le dahir du 11 septembre 1946, les indemnités pour frais de déplacement et les indemnités de permanence de nuit.

ART. 2. — Les services de nuit effectués par les brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de la paix ouvrent droit, à compter du 1<sup>er</sup> février 1950, au bénéfice de l'allocation horaire prévue à l'article premier sans que la dépense résultant de l'attribution de la nouvelle allocation puisse excéder les crédits ouverts à cet effet et calculés sur la base d'un service de nuit permanent effectué par le sixième de l'effectif des gradés et gardiens de la police urbaine.

Rabat, le 13 septembre 1950.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

#### DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 1977, du 15 septembre 1950, page 1198.

Dahir du 29 juillet 1950 (14 chaoual 1369) créant un service administratif à la direction de l'instruction publique.

ARTICLE UNIQUE. — 3<sup>e</sup> alinéa, page 1198, 2<sup>e</sup> colonne, 2<sup>e</sup> ligne :

*Au lieu de :*

« Gestion comptable du personnel ;  
« Comptabilité générale, contrôle financier sur le matériel et les constructions ;  
« Bourses, et subventions » ;

*Lire :*

« Gestion comptable pour les opérations qui ne seront pas assurées par le service d'ordonnancement mécanographique ;  
« Comptabilité générale des recettes, des crédits et des dépenses ;  
« Ordonnancement des délégations de crédits, des dépenses de fonctionnement et de travaux. »

#### TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Arrêté du trésorier général du Protectorat du 30 août 1950 modifiant l'arrêté du 4 juillet 1950 ouvrant un concours pour vingt-cinq emplois de commis du Trésor.

Par arrêté du trésorier général du Protectorat du 30 août 1950 l'arrêté du 4 juillet 1950 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le nombre d'emplois réservés aux candidats marocains est fixé à dix. »

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

## Création d'emplois.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 2 septembre 1950 il est créé à la justice française, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1950, deux emplois de dame dactylographe, par transformation de deux emplois d'auxiliaire.

## Nominations et promotions.

## CABINET CIVIL

Est nommé *chaouch de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1950 : M. Abbès ben Sarahoui, *chaouch temporaire*. (Arrêté directorial du 31 juillet 1950.)

## SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Par arrêté résidentiel du 8 août 1950, M. Sonnier Albert, sous-directeur des administrations centrales du Protectorat, intégré dans le cadre des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) et classé, pour ordre, dans la hiérarchie d'administration centrale chérifienne prévue par l'arrêté résidentiel du 10 novembre 1948, chef de service adjoint de 1<sup>re</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1947, est nommé, pour ordre, dans cette hiérarchie, *chef de service adjoint hors classe* à compter du 1<sup>er</sup> mars 1948 et reclassé *chef de service adjoint de 1<sup>re</sup> classe (N.H.)* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1949, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1946.

M. Laurans Bernard, sous-directeur de 2<sup>e</sup> classe de l'administration centrale du Protectorat, bénéficiera à titre personnel et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1947 du traitement de base des chefs de service adjoints de 2<sup>e</sup> classe, tant que ce traitement de base sera supérieur à celui des sous-directeurs de 2<sup>e</sup> classe parmi lesquels il continue à être rangé. (Arrêté résidentiel du 1<sup>er</sup> août 1950.)

Est nommé, par application de l'article 13 de l'arrêté viziriel du 20 septembre 1948, *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> janvier 1950 et reclassé *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon)* à la même date, avec ancienneté du 19 décembre 1949 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 jours) : M. Damas Pierre, *secrétaire d'administration temporaire*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 7 août 1950.)

Est nommé *secrétaire d'administration stagiaire* du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : M. El Jai Abdelkadèr, *breveté de l'école marocaine d'administration*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 27 juillet 1950.)

Est reclassé, par application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1945, avec ancienneté du 12 novembre 1943 (bonification pour services d'auxiliaire : 9 ans 1 mois), par application de l'arrêté viziriel du 7 octobre 1946, *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1945, avec la même ancienneté, et nommé *commis principal hors classe* du 1<sup>er</sup> juin 1946 et *commis principal de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> décembre 1948 : M. Cagnon Antonin, *commis de 1<sup>re</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 13 juin 1950.)

Est nommé *commis chef de groupe hors classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Pillebous Fernand, *commis chef de groupe de 1<sup>re</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 septembre 1950.)

Est nommé *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Deiller Christian, *commis de 1<sup>re</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 18 août 1950.)

Est nommé *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Di Carlo Gaston, *commis principal de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 septembre 1950.)

\* \*

## JUSTICE FRANÇAISE

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 2<sup>e</sup> juillet 1950 : M. Marinetti Félix, *commis stagiaire*. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 25 août 1950.)

Sont promus :

*Employés publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> mars 1949 : M. Benaroch Jacques ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1949 : M. Hadj Driss ben Messaoud, employés publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dame dactylographe, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1949 : M<sup>me</sup> Audouy Marie, *dame dactylographe, 6<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 23 août 1950.)

Est acceptée, à compter du 1<sup>er</sup> août 1950, la démission de son emploi de M. Buresi Baptiste, *commis stagiaire*. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 28 juillet 1950.)

\* \*

## DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES.

Est promu *commis-greffier principal de 1<sup>re</sup> classe* des juridictions coutumières du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Mellak Mohamed, *commis-greffier principal de 2<sup>e</sup> classe*. (Arrêté directorial du 21 août 1950.)

\* \*

## DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Est nommé, après concours, *commis d'interprétariat stagiaire* du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : M. Bel Abbès Mohamed. (Arrêté directorial du 18 juillet 1950.)

Sont promus :

*Interprètes principaux de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : MM. Issad Mohamed Larbi et Souih Abdelkadèr ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Gadouche Mohamed, interprètes de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 1<sup>er</sup> septembre 1950.)

Est reclassé *commis de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1948, avec ancienneté du 11 janvier 1946 : M. Martel Maurice, commis de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté directorial du 1<sup>er</sup> septembre 1950.)

Sont rapportés les arrêtés directoriaux des 10 mai et 16 juin 1950, aux termes desquels M<sup>me</sup> Vilchez Alice, dactylographe auxiliaire, est promue dactylographe de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> avril 1950 et reclassée dactylographe, 8<sup>e</sup> échelon. L'intéressée est titularisée et nommée, en application du dahir du 5 avril 1945, *dactylographe de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1949, avec ancienneté du 24 décembre 1945, promue *dactylographe de 2<sup>e</sup> classe* à la même date et reclassée *dactylographe*, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1950, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1949. (Arrêté directorial du 11 août 1950.)

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*

Est titularisé dans le cadre particulier des techniciens des plans de villes et des travaux municipaux en qualité de *conducteur de plantations de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1946, avec ancienneté du 6 mai 1943, et reclassé *conducteur de plantations de 1<sup>re</sup> classe* à la même date et *conducteur de plantations hors classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1948 : M. Bosse-Platière, agent auxiliaire. (Arrêté directorial du 6 septembre 1950 modifiant l'arrêté directorial du 10 novembre 1947.)

\* \* \*

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont titularisés et reclassés :

*Gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> juin 1949, avec ancienneté du 30 juillet 1947 (bonification pour services militaires : 71 mois 17 jours) : M. Harault Albert ;

Du 1<sup>er</sup> août 1949, avec ancienneté du 16 avril 1949 (bonification pour services militaires : 50 mois 15 jours) : M. Navarro Louis ;

*Gardiens de la paix de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> février 1949, avec ancienneté du 20 octobre 1948 (bonification pour services militaires : 32 mois 6 jours) : M. Cortès Antoine ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1949, avec ancienneté du 20 janvier 1949 (bonification pour services militaires : 30 mois 11 jours) : M. Dottori Antoine ;

Du 1<sup>er</sup> août 1949 :

Avec ancienneté du 7 mai 1949 (bonification pour services militaires : 25 mois 24 jours) : M. Muller-Marcel ;

Avec ancienneté du 30 juin 1949 (bonification pour services militaires : 48 mois 1 jour) : M. Bourdelin René ;

*Gardiens de la paix de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 26 juillet 1949, avec ancienneté du 26 juillet 1948 (bonification pour services militaires : 11 mois 15 jours) : M. Lemire Jacques ;

Du 8 novembre 1949, avec ancienneté du 8 novembre 1948 (bonification pour services militaires : 8 mois 3 jours) : M. Kochert Lucien ;

Du 25 mars 1950, avec ancienneté du 25 mars 1949 (bonification pour services militaires : 2 mois 6 jours) : M. Cals Julien,

*gardiens de la paix stagiaires ;*

*Agent spécial expéditionnaire de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1949, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1948 (bonification pour services militaires : 12 mois) : M. Azam Noël, agent spécial expéditionnaire stagiaire.

Sont nommés :

*Gardiens de la paix stagiaires* du 1<sup>er</sup> août 1950 :

Au titre du dahir du 11 octobre 1947 : M. Porcher Jean ;

A titre normal : MM. Bidet René, Capirossi Joachim, Juif Jean, Loussouarn Henri, Martin Daniel, Marty Georges et Tilly Roger, *gardiens de la paix auxiliaires ;*

*Secrétaire de police de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Guillaume Marcel, secrétaire de police de 1<sup>re</sup> classe ;

*Gardiens de la paix hors classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1950 : M. Bâraduc Jean ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : M. Gimènes Michel ;

Du 1<sup>er</sup> août 1950 : M. Sanchez Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : MM. Ahmed ben ej Jilali ben Omar et Ej Jilali ben el Fellah ben ej Jilali,

*gardiens de la paix de classe exceptionnelle ;*

*Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1950 : MM. Taladoire Roger, Aubry Robert, Pulicani Joseph, Parrot René, Joncour Guillaume, Villette Charles, Borja François, Maccary Henri, Portal Henri, Giraudet Charles, Scheubel André et Viu André ;

Du 1<sup>er</sup> février 1950 : MM. Le Goff Jean-Louis, Hamer Jacques, Franchi Jean, Pariaud Maurice, Martinez Emile, Sanchez Robert, Lhomme Georges et Wolf Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1950 : MM. Child René, Le Vergé Sébastien, Mousque Laurent, Dolphin Henri, Eimberk Louis, Tassout André, Pauthier Jacques, Giot André, Ségado François, Labranche Marcel, Billin André et Jacob Henri ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1950 : MM. Guillemot Louis, Scibilia Blaise, Escalant Joseph, Rossi Jean, Clave Marcel, Lavergne Roger, Lejeune Paul, Caillaud Ernest, Botella Emmanuel, Thiéry Roger, Péron Joseph, Nicoud Gérard et Pastural Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1950 : MM. Anract André, Bosc Georges, Calvet Edmond, Caparos André, Sicart Emile, Tonin Marcel, Yacono Victor et Malaure Georges ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1950 : MM. Bernabé Antoine, Brisse Raoul, Moles André, Picard Raymond, Chornet Pascal, Thébaudeau Eugène, Wehrli Ernest, Matéos Jean, Martinez Édouard, Peyraud Francisque, Caye Fernand, Chulliat Henri, Normand Denis, Delaube Pierre, Bustos Cécil et Durand René ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : MM. Andrivon André, Briand Paul, Folacci Paul, Rahoul Louis, Cervetti Dominique, Ledos René, Gongora Antoine, Darlon Jean, Torrès Lucien, Guidicelli Charles, Bartoli Achille et Arrighi Jean ;

Du 1<sup>er</sup> août 1950 : MM. Bordg Lucas, Soriano Pierre, Galian Pierre, Galvez François, Secondi François, Gonce Gilbert, Gréco Francisco, Royer Charles et Paya Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : MM. Balland Roger, Baud René, Lriche René, Hiquet Armand, Mazars Georges, Quilici Joseph, Espinosa Jean, Leculeur François, Roumieu Jules, Garcia Michel et Corteggiani Ange,

*gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe.*

Est reclassé *gardien de la paix hors classe* du 1<sup>er</sup> juin 1949 et nommé, après concours, *inspecteur de sûreté hors classe* du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Le Foll Henri, agent spécial expéditionnaire hors classe.

Est recruté, après concours, en qualité d'*inspecteur de sûreté stagiaire* du 1<sup>er</sup> août 1950 : M. Deguelte Albert.

(Arrêtés directoriaux des 2, 3, 8, 10, 21, 23, 24 et 25 août 1950.)

Sont titularisés et reclassés, du 1<sup>er</sup> août 1949 :

*Gardien de la paix de classe exceptionnelle*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1949 (bonification pour services militaires : 76 mois) : M. Valette André ;

*Gardiens la paix de 1<sup>re</sup> classe :*

Avec ancienneté du 16 mai 1948 (bonification pour services militaires : 61 mois 15 jours) : M. Ravel Charles ;

Avec ancienneté du 10 septembre 1948 (bonification pour services militaires : 57 mois 21 jours) : M. Holtzmann Raymond ;

*Gardiens de la paix de 2<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 22 août 1948 (bonification pour services militaires : 34 mois 9 jours) : M. Gauthier Alfred ;

Avec ancienneté du 3 juin 1949 (bonification pour services militaires : 24 mois 28 jours) : M. Carbonel Lucien ;

*Gardiens de la paix de 3<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 24 octobre 1947 (bonification pour services militaires : 20 mois 7 jours) : M. Auceil André ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1948 (bonification pour services militaires : 16 mois) : M. Calmeil Jean ;

Avec ancienneté du 14 mai 1948 (bonification pour services militaires : 13 mois 7 jours) : M. Sévilla Marcel ;

Avec ancienneté du 27 mai 1948 (bonification pour services militaires : 13 mois 4 jours) : M. Calenge Louis ;

Avec ancienneté du 9 juin 1948 (bonification pour services militaires : 12 mois 22 jours) : M. Noé Adrien ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1948 (bonification pour services militaires : 12 mois) : M. Rolet Gaston ;

Avec ancienneté du 13 juillet 1948 (bonification pour services militaires : 11 mois 18 jours) : M. Bertillon René.

Est titularisé et reclassé *gardien de la paix de 3<sup>e</sup> classe* du 26 septembre 1949, avec ancienneté du 26 septembre 1948 (bonification pour services militaires : 9 mois 5 jours) : M. Gardet Paul.

Sont nommés :

*Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1950 : MM. Bendaoud ben Smaïl ben Hammadi, El Arbi ben Mohammed ben Tahar, Fatah ben el Bachir ben Hamidou, Jilali ben Jilali ben Mohammed, Omar ben el Gzouli ben Mohammed, Salah ben Mohammed ben X... « Lamria » et Zrhoud ben Bouazza ben el Haj ;

Du 1<sup>er</sup> février 1950 : MM. Ej Jilali ben Hamida ben el Kbir, El Arbi ben el Fadel ben Abdelaziz, Mohammed ben Ahmed ben Brik, Mohammed ben Aomar ben el Houssine, Mohammed ben Bark ben Naceur, Mohammed ben Lahsèn ben X... « El Krafi » et Omar ben Ahmed ben Lahsèn ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1950 : MM. Ahmed ben Abdelouhad ben Haj Ahmed, Allal ben Salem ben Khaliem, Ej Jilali ben Bouchaïb ben el Moktar, El Arbi ben el Houssine ben Lahsèn, Messaoud ben Mahfoud ben el Haj Mbarek, Miloud ben Salem ben Mhammed, Mohammed ben Bouazza ben Rhazi, Mohammed ben el Haj Brahim Benahmed, Mohammed ben Hachmi ben Abdelkadèr et Mohammed ben Sellam ben el Haj Ahmed Loulidi ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1950 : MM. Azzouz ben Abdelaziz ben el Houssine et Mohammed ben Allal ben Allal ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1950 : MM. El Houssine ben el Arbi ben Sliman, Kaddour ben Omar ben X... « Boudali », Kassem ben Ali ben el Arbi et Marzouk ben Kaddour ben Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1950 : MM. El Mati ben ej Jilali ben el Arbi, Mohammed ben el Arbi ben Rahlal et Mohammed ben el Houssine ben Reagraui ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : MM. Ammar ben Ammar ben Ammar, Ahmed ben Aïssa ben Jilali, El Aziz ben Bouazza ben Lahsèn, Kabbour ben Haïda ben Aïssa, Mohammed ben el Ayachi ben el Mati et Omar ben Mohammed ben Abdennebi ;

Du 1<sup>er</sup> août 1950 : MM. Ahmed ben Abdelaziz ben el Larbi, Lahsèn ben Omar ben M'Barck, Lahsèn ben Omar ben Brahim et Mohammed ben el Allami ben Thami ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Bouchaïb ben el Kebir ben Brahim, gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe ;

*Gardiens de la paix de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1950 : MM. Ahmed ben Lahsèn ben X..., Ahmed ben Mhammed ben Haj ben Larbi, Ali ben Abdelkadèr ben ej Jilali, Bouazza ben Aïssa ben Bouazza, Brahim ben Ali ben Mohamed, Dris ben el Mati ben Ali, Lahsèn ben Mohammed ben et Thami, Mimoun ben Abdallah ben Mamoun, Mohammed ben Abdallah ben ej Jilali, Reagraui ben Mohammed ben Ali et Zeraoui Mohammed ben Mohammed ben Ali ;

Du 1<sup>er</sup> février 1950 : M. Ahmed ben Mamoun ben Jouane ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1950 : MM. Belayd ben Abdallah ben Ahmed, Bouchaïb ben Abdallah ben Daoudi, Daoudi el Arbi ben Mohammed ben Ahmed, El Arbi Jilali ben Salah et Mohammed ben Mohammed ben Ferchoune ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1950 : MM. Ali ben Miloudi ben Mohammed, Hamou ben Bouazza ben Boujema, Mohammed ben el Fki ben Ahmed et Mohammed ben Lezar ben el Kehal ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1950 : MM. Benaïssa ben Haj Mohammed ben Ahmed ben Balafridz et Bouchaïb ben Mbarek ben Ahmed, gardiens de la paix de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux des 29 juillet, 2, 25 et 26 août 1950.)

\*  
\*  
\*

## DIRECTION DES FINANCES.

Est promu *contrôleur financier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1950 : M. Depasse Jean, chef de service adjoint de 3<sup>e</sup> classe à l'administration centrale de la direction des finances. (Arrêté résidentiel du 28 août 1950.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> octobre 1950 :

*Chef de service du Trésor de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)* : M. Raboisson Eugène, chef de service du Trésor de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) ;

*Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle* : M. Ghillet Émile, secrétaire d'administration principal, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Secrétaire d'administration principal, 1<sup>er</sup> échelon* : M. Simonetti Mathieu, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) ;

*Secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) (A.H.)* : M<sup>me</sup> Allegret Roberte, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) (A.H.).

Sont nommés, après concours, du 1<sup>er</sup> juillet 1950 :

*Secrétaires d'administration stagiaires* : MM. Château Jean-Pierre, Cuenot Jacques et Guillet Joseph ; M<sup>lle</sup> Hérault Anne-Marie.

Sont nommés du 1<sup>er</sup> octobre 1950 :

*Commis chefs de groupe de 2<sup>e</sup> classe* : M<sup>lle</sup> Alfonsi Clémentine ; M. Andréani André ; M<sup>me</sup> Freyberg Tatiana ; M. Porri Dominique, commis chefs de groupe de 3<sup>e</sup> classe.

*Commis chefs de groupe de 4<sup>e</sup> classe* : MM. Djerassi David et Dos Rois Antoine, commis chefs de groupe de 5<sup>e</sup> classe ;

(Arrêtés directoriaux des 22 et 29 août 1950.)

Est nommé, au service des domaines, *inspecteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 12 mai 1950 : M. Gras Georges, inspecteur adjoint de 3<sup>e</sup> classe du département de la Seine-Inférieure, détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 25 août 1950.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> novembre 1950 :

*Percepteur de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)* : M. Montalbano François, percepteur de 3<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) ;

Agent principal de recouvrement, 3<sup>e</sup> échelon : M. Bissarette Yves, agent principal de recouvrement, 2<sup>e</sup> échelon ;

Commis d'interprétariat principal hors classe : M. Larbi ben Abdelkader, commis d'interprétariat principal de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 5 juin 1950.)

Sont promus, dans le personnel du service de l'enregistrement et du timbre, du 1<sup>er</sup> octobre 1950 :

Interprète hors classe : M. El Mahi Ahmed, interprète de 1<sup>re</sup> classe ;

Chaouch de 1<sup>re</sup> classe : M. Mohamed ben Abderrahman, chaouch de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 4 septembre 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et reclassé chaouch de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1949, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1947 (bonification de 12 mois au titre de la médaille militaire et de 6 mois pour une citation) : M. Ben Aïssa ben Djilali, chaouch temporaire. (Arrêté directorial du 9 août 1950.)

\* \* \*

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Est reclassé ingénieur adjoint de 4<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> février 1950, avec ancienneté du 14 février 1949 : M. Guillemette Joseph, ingénieur adjoint de 4<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon). (Arrêté directorial du 23 août 1950.)

Est nommé, après concours, agent technique de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Lecomte Jean, agent journalier. (Arrêté directorial du 18 juillet 1950.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> octobre 1950 :

Commis principal de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon) : M. Soulier Léopold, commis principal hors classe ;

Commis principal de 2<sup>e</sup> classe : M. Basset Jean, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

Sous-ingénieur de 1<sup>re</sup> classe : M. Geblé Jules, sous-ingénieur de 2<sup>e</sup> classe ;

Agent technique principal de classe exceptionnelle (2<sup>e</sup> échelon) : M. Manin Charles, agent technique principal de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon) ;

Agent technique de 2<sup>e</sup> classe : M. Tabeau René, agent technique de 3<sup>e</sup> classe ;

Conducteur de chantier de 1<sup>re</sup> classe : M. Muller René, conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 7 septembre 1950.)

Est nommé ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Castel Jean, ingénieur T.P.E. en service détaché. (Arrêté directorial du 28 juillet 1950.)

Est nommé, après concours, agent technique de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Mollard Maurice, agent journalier. (Arrêté directorial du 6 juillet 1950.)

Est nommé, après examen professionnel, conducteur de chantier de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1950 : M. Carré Jean-Marie, agent journalier. (Arrêté directorial du 25 juillet 1950.)

Est reclassé ingénieur adjoint de 1<sup>re</sup> classe du 16 avril 1950, avec ancienneté du 13 novembre 1949 (bonification pour services militaires : 6 ans 5 mois 3 jours) : M. Grenard Pierre, ingénieur adjoint de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 17 juillet 1950.)

Est nommé agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon (maître charpentier) du 1<sup>er</sup> janvier 1950, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1948 : M. Savoya Albert, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon. (Arrêté directorial du 10 février 1950.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> octobre 1950 :

Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon : M. Bour Gaston, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon : MM. Kaddour ben Derrouiche et Salah ben Bouchaïb ben Mohamed, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés directoriaux du 5 septembre 1950.)

Est nommé, après examen professionnel, agent technique de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Lisse Bernard, conducteur de chantier. (Arrêté directorial du 5 juillet 1950.)

Est nommé, après concours, agent technique de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Martin Michel. (Arrêté directorial du 24 juin 1950.)

Sont nommés, après concours, commis stagiaires du 1<sup>er</sup> mai 1950 : M<sup>me</sup> Samouillan Hélène et M. Ballot Roger, agents temporaires. (Arrêtés directoriaux du 17 juin 1950.)

Est nommé, après examen professionnel, agent technique de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Desforges André, agent journalier. (Arrêté directorial du 24 juin 1950.)

Est promu sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1949 : M. Ouadoudi ben Ahmed ben Hadj Mohamed, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon. (Arrêté directorial du 26 août 1950.)

Est reclassé commis de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1949, avec ancienneté du 24 avril 1948 (bonification pour services militaires : 4 ans 8 mois 7 jours) : M. Le Part Georges, commis de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 25 juillet 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés du 1<sup>er</sup> janvier 1948 :

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1946 : M. Si Moussa ben Si M'Hamed ben Moussa Sendali, agent journalier ;

Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon (manœuvre non spécialisé), avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1946 : M. Larbi ben Mohamed Sahraoui et Khechaf, agent journalier.

(Arrêtés directoriaux des 26 mai et 1<sup>er</sup> juin 1950.)

\* \* \*

DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Est nommée, après concours, chimiste stagiaire du 1<sup>er</sup> août 1950 : M<sup>lle</sup> Suter Antoinette. (Arrêté directorial du 24 juillet 1950.)

\* \* \*

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Sont reclassés et nommés, du 1<sup>er</sup> janvier 1950 :

Chaouchs de 6<sup>e</sup> classe :

Avec ancienneté du 10 décembre 1947 : M. Saïd ben Mohamed ;

Avec ancienneté du 13 août 1948 : M. Abdesselem ben Driss ;  
Avec ancienneté du 18 décembre 1948 : M. Mustapha ben Larbi ;

*Chaouchs de 7<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 4 novembre 1946 : M. El Arbi ben Khralock ;

Avec ancienneté du 24 juillet 1947 : M. El Maati ben Brahim ;

Avec ancienneté du 29 décembre 1949 : M. Kabbour ben Mohamed,

chaouchs de 8<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés directoriaux du 7 août 1950.)

\* \*

#### DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS.

Est promu *ingénieur géomètre de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Costa François, ingénieur géomètre de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 1<sup>er</sup> septembre 1950.)

Sont promus, au service de la conservation foncière :

*Conservateur adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. de Robillard de Beaurepaire Charles, conservateur adjoint de 3<sup>e</sup> classe ;

*Interprète de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. El Kaïm Haïm, interprète de 3<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire de conservation hors classe (2<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Pontier Albert, secrétaire de conservation hors classe (1<sup>er</sup> échelon) ;

*Secrétaire de conservation de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Atger Léon, secrétaire de conservation de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires de conservation de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : MM. Molina Camille, Fromentèze Joseph et Chabrand Lucien, secrétaires de conservation de 3<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire de conservation de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Muret Georges, secrétaire de conservation de 4<sup>e</sup> classe ;

*Commis principaux de classe exceptionnelle (avant 3 ans) :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Ortoni Antoine ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Guévara Louis,

commis principaux hors classe ;

*Commis principaux d'interprétariat de classe exceptionnelle (avant 3 ans) :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Ahmed ben Aïssa ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Gharnit Ahmed,

commis principaux d'interprétariat hors classe.

(Arrêtés directoriaux du 1<sup>er</sup> septembre 1950.)

Est nommée *chimiste de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1950 : M<sup>lle</sup> Casal Léonie, préparatrice hors classe (2<sup>e</sup> échelon). (Arrêté directorial du 17 août 1950.)

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* de la marine marchande du 1<sup>er</sup> août 1950, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1949, et reclassé *commis de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1949, avec ancienneté du 15 février 1948 (bonification pour services militaires : 77 mois 16 jours) : M. Ghomari Menouar, commis stagiaire de la marine marchande. (Arrêté directorial du 27 juillet 1950.)

Sont recrutés en qualité de *gardes stagiaires des eaux et forêts* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : M. Renucci Stanislas ;

Du 5 juillet 1950 : MM. Purrey Pierre et Fagalde Marie-Xavier ;

Du 12 juillet 1950 : M. Nicolai Pierre.

(Arrêtés directoriaux des 5, 12 et 31 juillet 1950.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 et de la circulaire n° 11/S.P., du 31 mars 1948, et nommés :

*Cavalier de 8<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1949, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1946, et *cavalier de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1949 : M. Mohamed ben Taïbi, cavalier de 8<sup>e</sup> classe de eaux et forêts ;

*Cavalier de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1948 : M. Abdesselem ben Lahoucine, cavalier de 8<sup>e</sup> classe des eaux et forêts.

(Arrêtés directoriaux du 23 août 1950.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1949, avec ancienneté du 20 janvier 1947, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1950 : M. Mohamed ben Mohamed Tadlaoui, commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 5 juin 1950.)

\* \*

#### DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Est promu *inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1950 : M. Durbas Maurice, inspecteur de 3<sup>e</sup> classe du service de la jeunesse et des sports. (Arrêté directorial du 30 août 1950.)

Sont nommés :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1950 :

*Instituteur et institutrice de 1<sup>re</sup> classe :*

Avec 7 ans 9 mois d'ancienneté : M. Lucas Gabriel ;

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Lucas Jeanne, instituteur et institutrice du cadre métropolitain ;

*Instituteur de 2<sup>e</sup> classe*, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Le-masson Henri, instituteur du cadre métropolitain ;

*Instituteurs de 3<sup>e</sup> classe :*

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Figenwald Gabriel ;

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M. Piéraud Fernand, instituteurs du cadre métropolitain ;

*Instituteurs et institutrices de 4<sup>e</sup> classe :*

Avec 3 ans 9 mois d'ancienneté : M. Beillard Emile ;

Avec 9 mois d'ancienneté : M. Barbe Jean ;

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Babin Odile ;

Avec 9 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Henry Suzanne, instituteurs et institutrices du cadre métropolitain ;

*Institutrices de 5<sup>e</sup> classe :*

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Chantepy Jeanne ;

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Gousset Simone ;

Avec 1 an 7 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Unterreiner Georgette, institutrices du cadre métropolitain ;

*Instituteur et institutrices de 6<sup>e</sup> classe :*

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M. Surcoux Louis, instituteur du cadre métropolitain ;

M<sup>me</sup> Joly Huguette et M<sup>lle</sup> Bisgambiglia Paulette ;

*Institutrices de 6<sup>e</sup> classe du cadre particulier :*

M<sup>me</sup> Surcoux Suzanne ;

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Lemire Georgette ;

*Chargé d'enseignement de 2<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie)*, avec 1 an 3 mois 26 jours d'ancienneté : M. Combaut Aurélien, instituteur de 2<sup>e</sup> classe ;

*Instituteur et institutrice stagiaire* : M. Malesieux Gilbert et M<sup>me</sup> Chiapino Simone ;

*Institutrice de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1950, avec 3 ans 8 mois 3 jours d'ancienneté : M<sup>me</sup> Pinard Jeanne, institutrice du cadre métropolitain.

(Arrêtés directoriaux des 7 juin, 2, 22, 23, 31 juillet, 16, 17, 20 et 22 août 1950.)

Est nommé *censeur de 1<sup>re</sup> classe non agrégé (cadre supérieur)* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Bruneteau Roger, professeur licencié de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté directorial du 20 juillet 1950.)

Est nommée *répétitrice surveillante de 6<sup>e</sup> classe (cadre unique, 2<sup>e</sup> ordre)* du 1<sup>er</sup> avril 1950 : M<sup>me</sup> Lanfranchi Marie. (Arrêté directorial du 17 août 1950.)

Est promue *institutrice de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1949 : M<sup>me</sup> Bensoussan Yvonne, institutrice de 5<sup>e</sup> classe. (Arrêté directorial du 22 août 1950.)

Est nommée *institutrice stagiaire du cadre particulier* du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M<sup>me</sup> Berton Lucienne. (Arrêté directorial du 25 août 1950 modifiant l'arrêté du 24 juillet 1950.)

Est réintégrée dans ses fonctions et rangée *institutrice de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M<sup>me</sup> Eskenazi Elise, institutrice en disponibilité. (Arrêté directorial du 30 juillet 1950.)

Est nommée *professeur technique adjoint de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1947, et promue *professeur technique adjoint de 3<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie)* à la même date, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1946 : M<sup>me</sup> Cabriol Jeanne. (Arrêté directorial du 20 août 1950 modifiant les arrêtés des 11 février 1947 et 30 avril 1948.)

Est confirmé dans les fonctions d'*inspecteur de l'enseignement primaire musulman* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Estève Gaston. (Arrêté directorial du 23 août 1950.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de la direction de l'instruction publique du 17 juillet 1950 : M. Faure Robert, professeur licencié de 3<sup>e</sup> classe (cadre normal), en service détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 18 juillet 1950.)

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1948, avec 2 mois 15 jours d'ancienneté : M. Bachir ben Hadj. (Arrêté directorial du 15 juin 1950.)

\* \*

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Sont promus :

*Maitres infirmiers de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Larbi ben Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Ahmed ben Thami Ouazzani, maitres infirmiers de 3<sup>e</sup> classe ;

*Maitre infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Abdelkader ben Mohamed, infirmier de 1<sup>re</sup> classe ;

*Infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Ramdou Saïd dit « Bousbir », infirmier de 2<sup>e</sup> classe ;

*Infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Brahim ben Ali, infirmier de 3<sup>e</sup> classe.

Sont titularisés et nommés *infirmiers de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Driss ben Ahmed ben Driss ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : MM. Abderrahman ben Sidi Mohamed ben Driss Lamrani et Ahmed ben Allal Lissr, infirmiers stagiaires.

Est promu *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie (5<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> septembre 1950 : M. Ahmed ben Ahmed ben Tahar, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie (4<sup>e</sup> échelon).

(Arrêtés directoriaux des 29, 30 et 31 août 1950.)

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*

Est nommée *adjointe spécialiste de santé de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : M<sup>lle</sup> Naulet Jeanne, adjointe de santé temporaire. (Arrêté directorial du 31 juillet 1950.)

\* \*

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Sont promus :

*Contrôleurs, 4<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1950 : M. Si Boubeker ben Si Ahmed ben Si Mohamed Nejjar ;

Du 26 juillet 1950 : M. Abdelkader ben Hadj Lhassèn ;

Du 26 août 1950 : M<sup>mes</sup> Albertini Cécile et Damestoy Suzanne ;

Du 6 septembre 1950 : M. Mélenchon Georges ;

Du 11 septembre 1950 : M<sup>me</sup> Michelesi Cécile ;

*Contrôleur, 2<sup>e</sup> échelon* du 26 septembre 1950 : M<sup>me</sup> Martineu Emma ;

*Facteur, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1950 : M. Ahmed ben Sadek ben Haj Mohamed.

(Arrêtés directoriaux des 12 juillet et 24 août 1950.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 3 juin 1950, du 1<sup>er</sup> janvier 1950 :

*Facteurs :*

*1<sup>er</sup> échelon :* M. Ben Tahar bou Ali ;

*3<sup>e</sup> échelon :* M. Hamed ben Hadj Chiadmi ;

*4<sup>e</sup> échelon :* MM. Mohamed ben et Tayebi ben Mohamed, Mohamed ben Ahmed ben Mohamed el Alami, Mohamed ben Ahmed et Mohamed ben Thami ben Abdesselam.

(Arrêtés directoriaux des 12 juillet, 4 et 10 août 1950.)

M. Baud Edouard, inspecteur adjoint, 3<sup>e</sup> échelon du cadre métropolitain, est intégré, en cette qualité, dans le cadre chérifien à compter du 20 mai 1950. (Arrêté directorial du 7 août 1950.)

Admission à la retraite

M. Asnar Louis, conducteur de chantier principal de 2<sup>e</sup> classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1<sup>er</sup> octobre 1950. (Arrêté directorial du 25 août 1950.)

M. Borromet Léopold, brigadier des eaux et forêts de 3<sup>e</sup> classe, est mis à la retraite d'office, pour invalidité ne résultant pas du service, et rayé des cadres du 1<sup>er</sup> juillet 1950. (Arrêté directorial du 4 août 1950.)

M. Genin Léon, surveillant de travaux agricoles, 4<sup>e</sup> échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, et rayé des cadres du 1<sup>er</sup> septembre 1948. (Arrêté directorial du 27 juillet 1950.)

## Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par arrêté viziriel du 9 septembre 1950 sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M. Abrami Makhlouf.	Vérificateur de 2 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 218).	10829	57	33	2	2 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> mai 1948.
M <sup>me</sup> Salot Marguerite-Louise, veuve André Pierre- Louis-Émile.	Le mari, ex-commis principal de classe exceptionnelle après 3 ans (D.A.C.F.) (indice 230).	10830	71/50	33	15		1 <sup>er</sup> décembre 1948.
Orpheline (1) de André Pierre-Louis-Émile.	Le père, ex-commis principal de classe exceptionnelle après 3 ans (D.A.C.F.) (indice 230).	10830 (1)	71/10	33			1 <sup>er</sup> décembre 1948.
MM. Béjuis Fernand-Auguste.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (intérieur, contrôle des municipalités).	10831	75	33	10		1 <sup>er</sup> juillet 1949.
Bertrand Justin.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (intérieur, contrôle des municipalités).	10832	66	33			1 <sup>er</sup> juillet 1949.
Bibard Bernard.	Agent principal de constatation et d'assiette, 3 <sup>e</sup> échelon (régies mu- nicipales) (indice 226).	10833	80	33	15		1 <sup>er</sup> juillet 1948.
Blaise Julien.	Sous-brigadier de 1 <sup>re</sup> classe (eaux et forêts) (indice 220).	10834	75	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> novembre 1949.
M <sup>me</sup> veuve Blay, née Vieira- Martin Grégoria.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (instruction publi- que).	10835	29	33			1 <sup>er</sup> décembre 1948.
MM. Bussière Camille.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 6 <sup>e</sup> échelon (intérieur, contrôle des municipalités).	10836	68	33		2 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> mai 1950.
Chartier Pierre-Jean-Char- les-Antoine-Léopold.	Ingénieur géomètre principal hors classe (service topographique) (indice 450).	10837	80	33	10		1 <sup>er</sup> mars 1948.
M <sup>me</sup> Clot, née Hartweck Adé- laïde-Amélie.	Dactylographe, 8 <sup>e</sup> échelon (travaux publics) (indice 170).	10838	50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1950.
MM. Couzinie Émile.	Dessinateur - calculateur principal de 1 <sup>re</sup> classe (service topographi- que) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/48 : 400 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 430).	10839	76	33		2 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> avril 1948.
Desmadrille Paul.	Conducteur de chantier principal de 1 <sup>re</sup> classe (travaux publics) (indice 270).	10840	80	3,49			1 <sup>er</sup> janvier 1950.
Di Mauro François.	Agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (travaux publics).	10841	67	33			1 <sup>er</sup> octobre 1948.
M <sup>me</sup> Doucet, née Abolivier Marie-Olive.	Dactylographe hors classe, 3 <sup>e</sup> éche- lon (domaines) (indice 180).	10842	57	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> décembre 1949.
MM. Garnier Henri-Marius.	Conducteur de chantier principal de 1 <sup>re</sup> classe (travaux publics) (indice 270).	10843	33				1 <sup>er</sup> janvier 1950.
Hammadi Abdelaziz.	Interprète judiciaire principal de 1 <sup>re</sup> classe (justice française) (in- dice 365).	10844	71	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> mai 1949.
Hammadi Tahar ben Mo- hamed ben Hamadi ben Seghir.	Interprète judiciaire hors classe (justice française) (indice 315).	10845	56	33	10	4 enfants (1 <sup>er</sup> au 7 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> juillet 1948.
M <sup>me</sup> Pellin Rose-Léontine, veu- ve Husson Pierre.	Le mari, ex-employé public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (D.A.- C.F.).	10846	47/50	33			1 <sup>er</sup> juin 1949.
M. Lahmar Makhlouf.	Conducteur de chantier principal de 1 <sup>re</sup> classe (travaux publics) (indice 270).	10847	46	8,07		5 enfants (1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1950.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princp.	Compl.			
M. Maman Haïm-Élie.	Commis principal de classe exceptionnelle (travaux publics) (indice 240).	10848	% 70	%	%	3 enfants (2 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1950.
M <sup>mes</sup> Chenessau Noémie-Marie, veuve Médal Lucien- Gaston-Célestin.	Le mari, ex-agent principal de constatation et d'assiette, 1 <sup>er</sup> échelon (régies municipales) (indice 202).	10849	19/50	33			2 juillet 1948.
Masson Clémence-Louise, veuve Moralès Ernest- Noël-Alphonse.	Le mari, ex-chef de section principal de 2 <sup>e</sup> classe (trésorerie) (indice 315).	10850	52/50	33			1 <sup>er</sup> mai 1950.
Orphelins (5) de Moralès Ernest-Noël-Alphonse.	Le père, ex-chef de section principal de 2 <sup>e</sup> classe (trésorerie) (indice 315).	10850 (1 à 5)	52/50	33			1 <sup>er</sup> mai 1950.
Barjot Raymonde-Paule, veuve Picou Maurice.	Le mari, ex-agent principal des installations extérieures, 3 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 226).	10851	54/50	33			1 <sup>er</sup> mars 1949.
Belal Rahma bent Ahmed, veuve Rahali Hacène ben Bouazza.	Le mari, ex-commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle, avant 3 ans (intérieur) (indice 218).	10852	76/50	33			1 <sup>er</sup> août 1949.
Orphelins (6) de Rahali Hacène ben Bouazza.	Le père, ex-commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle, avant 3 ans (intérieur) (indice 218).	10852 (3 à 8)	76/50	33			1 <sup>er</sup> août 1949.
MM. Sauvebois Louis-Alphonse.	Receveur adjoint hors classe (trésorerie) (indice 420).	10853	58	33			1 <sup>er</sup> juillet 1948.
Soler Juan.	Conducteur de chantier principal de 1 <sup>re</sup> classe (travaux publics) (indice 270).	10854	69	8,13			1 <sup>er</sup> avril 1950.
Suxe Jean-Louis.	Commis principal de classe exceptionnelle (intérieur) (indice 240).	10855	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1950.

Par arrêté viziriel du 9 septembre 1950 sont révisées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princp.	Compl.			
MM. Albertini Jean-André.	Premier surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 210).	10856	% 53	%	% 15	1 enfant (3 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Aninat Joachim-Pierre- Joseph.	Inspecteur de 4 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 390).	10857	53				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Antonetti Marie-Françoise, née Albertini.	Surveillante de 2 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 174).	10858	44	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Astrégo Jean-Baptiste.	Surveillant-chef hors classe (pénitentiaire) (indice : 290).	10859	57	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Barbotin Louis.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10860	78	33		2 enfants (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Barbier Philippe-Auguste.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10861	64	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Batailley Jean-Gabriel.	Directeur de 2 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 400).	10862	71	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Beynier Georges-Henri.	Surveillant-chef hors classe (pénitentiaire) (indice : 290).	10863	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Bois Maurice.	Directeur hors classe (pénitentiaire) (indice : 450).	10864	77	32,11	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Boudin Charles-Parfait- Léonard.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10865	33				1 <sup>er</sup> janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Comp.			
M <sup>me</sup> Dejean Jeanne-Anne, veuve Boucy Adrien-Jean-Louis.	Le mari, ex-directeur de 3 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 375).	10866	80/50	33	8		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Bourlard Jules.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10867	25	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Brenugat Jean - Charles-Henri.	Surveillant de 4 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 152).	10868	4	33		2 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Castel Elisabeth, née Normand.	Surveillante principale de 3 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 170).	10869	40	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Ciabrini Michel.	Surveillant - chef principal de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 264).	10870	30	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Colonna Dominique.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10871	47				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Colse Lucien.	Surveillant-chef de 2 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 237).	10872	62	33		7 enfants (2 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Costantini Pierre - Tous-saint-Ambroise.	Surveillant de 2 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 174).	10873	70	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Désidéri Charles-Joseph.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10874	65		15	3 enfants (5 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Désirat Berthe-Geneviève, veuve Desmares Eugène-Julien.	Le mari, ex-directeur de 2 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 400).	10875	33/50	33	15		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Pédron Léa-Léontine, veuve Dexemple Jules-Ernest.	Le mari, ex-connuis principal de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 202).	10876	22/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Dupuy Jean.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10877	48	33		1 enfant (3 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Garelli François.	Premier surveillant spécialisé de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 210).	10878	78	33	10	2 enfants (4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Giudicelli Félix.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10879	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Battini Madeleine, veuve Padovani Charles-Dominique.	Le mari, ex-surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10880	80/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M. Padrines Paul - Saturnin-Joseph.	Surveillant-chef de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 264).	10881	60		10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Golbain Berthe-Marie, veuve Paradis Léon-Louis-Henri.	Le mari, ex-surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10882	36/50	33	15		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Ramos Anna-Josepha, veuve Bayol Alexis.	Le mari, ex-surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10883	58/50	29,77	15		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (2) de Bayol Alexis.	Le père, ex-surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10883 (1 et 2)	58/20	29,77			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Fuster Maria del Amparo, veuve Rjethmuller Charles-Henri-Wilhem.	Le mari, ex-surveillant spécialisé de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10884	53/50	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (5) de Riethmuller Charles - Henri - Wilhem.	Le père, ex-surveillant spécialisé de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10884 (1 à 5)	53/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Rolet Ernest.	Surveillant-chef de 2 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 237).	10885	64			1 enfant (5 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Roman Sylvain - Edmond-Arsène.	Directeur de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 425).	10886	80	33		1 enfant (3 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Rondelot Louise-Solange, veuve Lagorsse Gladius.	Le mari, ex-surveillant-chef hors classe (pénitentiaire) (indice : 290).	10887	71/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Ruspaggiari Marie, née Zaragoza.	Surveillante principale de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 210).	10888	61	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Saincéné Thérèse.	Surveillante de 3 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 163).	10889	21	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Serpaggi Paul.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10890	61	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Siméoni Pierre.	Surveillant-chef hors classe (pénitentiaire) (indice : 290).	10891	63	33.			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Simonetti Alexis-Félix.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10892	80	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Tristani Ours-Pierre.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice : 185).	10893	63		10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M. Bagnères Louis-Adolphe.	Commis principal hors classe (pénitentiaire) (indice 210).	10894	53	33		1 enfant (3 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Rigail Marcel, épouse Bencivengo, veuve Bonnemaiso Pierre.	Le mari, ex-inspecteur de 1 <sup>re</sup> classe (sécurité publique) (indice 221).	10895	56/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Javelier Maric - Ernestine, veuve Boule Eugène-François-Jules-Lazare.	Le mari, ex-directeur de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 425).	10896	32/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M. Brodier Gabriel-Alexandre.	Dessinateur - calculateur principal de 1 <sup>re</sup> classe (service topographique) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/1948 : 400 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 430).	10897	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Stellini Angèle-Rose, veuve Brodier Gabriel-Alexandre.	Le mari, ex-dessinateur-calculateur principal de 1 <sup>re</sup> classe (service topographique) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/48 : 400 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 430).	10898	80/50	33			1 <sup>er</sup> août 1949.
MM. Castany Michel-Laurent-Joseph.	Directeur de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 425).	10899	42	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Castelli Jean-Baptiste.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 185).	10900	56	33		1 enfant (3 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Chiarelli Joseph.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 185).	10901	80	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Coudonel Marius-Pierre.	Surveillant-chef hors classe (pénitentiaire) (indice 290).	10902	76	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Courtieu Émile-Adrien.	Commis chef de groupe hors classe (finances) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/48 : 250 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 270).	10903	44				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Dechap Lucien-Jean-Louis-Marie.	Dessinateur - calculateur principal de 1 <sup>re</sup> classe (service topographique) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/48 : 400 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 430).	10904	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
de Lillo Henri-Léon-Louis.	Sous-chef de bureau de 1 <sup>re</sup> classe (S.G.P.) (indice 410).	10905	77	33	15		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> veuve Hers Rachel, née Zukar.	Surveillante de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 185).	10906	47	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>les</sup> Julien Marie.	Dactylographe, 8 <sup>e</sup> échelon (finances) (indice 170).	10907	64	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Lagaillarde Jeannine - Marie-Louise (orpheline Lagaillarde Jean).	Le père, ex-surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 185).	10908	52/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Leschi Damien.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 185).	10909	79	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Mari André-François-Stanislas.	Dessinateur - calculateur principal de 1 <sup>re</sup> classe (service topographique) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/48 : 400 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 430).	10910	78	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Mattéi Jean.	Dessinateur - calculateur principal de 1 <sup>re</sup> classe (service topographique) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/48 : 400 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 430).	10911	80	33	20		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Oustry Hubert-Émile.	Dessinateur - calculateur principal de 1 <sup>re</sup> classe (service topographique) (indices : 1 <sup>er</sup> /1/48 : 400 ; 1 <sup>er</sup> /1/49 : 430).	10912	67	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Petit Maurice.	Economiste de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 315).	10913	64	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Piras Antoine.	Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 185).	10914	69	33	20		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Lahache Augustine, veuve Piras Antoine.	Le mari, ex-surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pénitentiaire) (indice 185).	10915	69/50	33	20		1 <sup>er</sup> juin 1949.
MM. Robin Louis.	Contrôleur principal de comptabilité hors classe (finances) (indice 375).	10916	39				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Senty Marcel-Toussaint- Paul.	Contrôleur principal de comptabilité hors classe (finances) (indice 375).	10917	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Thalon Edmond-Louis.	Contrôleur adjoint de 1 <sup>re</sup> classe (finances, enregistrement) (indice 315).	10918	51	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Auloni Andrée - Rolande, veuve Tabarin Fernand.	Le mari, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 155).	10919	75/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Tabarin Fernand.	Le père, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 155).	10919 (1)	75/10	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Aiello Lucie-Angèle, veuve Velda René.	Le mari, ex-surveillant de 5 <sup>e</sup> classe (pénitentiaire) (indice 141).	10920	75/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Carrière Émile-Louis.	Inspecteur-chef principal de 1 <sup>re</sup> classe (sécurité) (indice 380).	10949	55	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Rouquette Henri-Auguste- Gaston.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10950	80	33		1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Polge Marie-Berthe, veuve Amadi Marcel-Gaston.	Le mari, ex-interprète principal de 3 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 315).	10921	63/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (3) de Amadi Marcel-Gaston.	Le père, ex-interprète principal de 3 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 315).	10921 (1 à 3)	63/30	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Dumazert Berthe, veuve Beaumorel Victorin- Louis.	Le mari, ex-commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10922	80/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M. Colonna Joseph.	Commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans (intérieur) (indice 218).	10923	78	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Conscience Hortense, née Pascal.	Dactylographe, 8 <sup>e</sup> échelon (intérieur) (indice 170).	10924	47	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Cuvillier Charles-Théophile- Antoine.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10925	73	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Debelle Robert.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10926	61			2 enfants (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Dumaz Léon.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10927	80	33	10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Durasse Daniel-Henri.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10928	49				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Espaignet Léopold - Ray- mond.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10929	47	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Forestier Jean - Constant- Georges-Marcel.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10930	69	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Habeggre Marcel.	Collecteur principal de 3 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 196).	10931	31	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Montauzier Alice-Marie-Jo- séphine, veuve Hervé Georges-Marie-Désiré.	Le mari, ex-commis principal de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 202).	10932	20/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Hy Albert - Guillaume-Antoine.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10933	51				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Jullien Maurice-Gaston .	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice : 230).	10934	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Ladoue Emile-Amédée.	Commis principal de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 202).	10935	26	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Frassati Angèle-Marie, veuve Livrelli Noël.	Le mari, ex-collecteur principal de 2 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 202).	10936	33/50		10		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Machecourt Pierre-Alphonse.	Commis principal de 2 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 196).	10937	56	33		2 enfants (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Pautonnier Paul.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10938	39				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Perdrigeat Marcel-Adolphe.	Commis principal de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 202).	10939	17				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Pérignon Eugène - Nicolas-Joseph.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10940	64	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Piétri François-Jules-Thomas.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10941	34				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Tache Yvonne-Marie, veuve Pla Charles.	Le mari, ex-commis principal de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 202).	10942	43/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (3) de Pla Charles.	Le père, ex-commis principal de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 202).	10942 (1 à 3)	43/30	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
MM. Sanyas Antonin.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10943	80	33		4 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Signour Alain-Marie.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10944	70	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Suiffet Séraphin-Joseph.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10945	45	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Thelu Henri-Claude.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10946	77				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Theux Paul.	Vérificateur de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 230).	10947	50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Vincent Henri-Lucien-Alphonse.	Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (intérieur) (indice 230).	10948	80				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Chéreau Philippe-Auguste.	Collecteur principal de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 210).	11024	54	33	15	3 enfants (du 5 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Zineb bent el Mahjoub, veuve Chérif Djeridi ben Ahmed.	Le mari, ex-commis principal d'interprétariat de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 202).	11025	37/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (3) de Chérif Djeridi ben Ahmed.	Le père, ex-commis principal d'interprétariat de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 202).	11025 (1 à 3)	37/30	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M. Filippi Paul-Annibal.	Collecteur principal de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur) (indice 210).	11026	38				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Jannet Gervaise - Marie, veuve Forcioli Jean-Baptiste.	Le mari, ex-commis principal hors classe (intérieur) (indice 210).	11027	42/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M. Issad Akli ben Hassaïn.	Commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle, avant 3 ans (intérieur) (indice 218).	11028	63	33	20	1 enfant (6 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M. Lamri ben Ahmed, dit « Ben Zahaf ».	Commis principal d'interprétariat hors classe (intérieur) (indice 210)	11029	% 80	% 3,52	%		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Lenoble Marie-Louise, veuve Mugnier Émile-Théodore.	Le mari, ex-vérificateur de 2 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 218).	11030	41/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Mugnier Émile-Théodore.	Le père, ex-vérificateur de 2 <sup>e</sup> classe (intérieur) (indice 218).	11030 (1)	41/10	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M. Senouci Mostepha ben Derrouiche.	Commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle, avant 3 ans (intérieur) (indice 218).	11031	73	33	15		1 <sup>er</sup> janvier 1948.

Par arrêté viziriel du 9 septembre 1950 sont revisées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes, les allocations viagères énoncées au tableau ci-après (cf. article 46 du dahir du 12 mai 1950) :

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
M <sup>mes</sup> Hérisson Marie - Stelline, veuve Amic Marcel.	Le mari, ex-commis du Trésor.	10951	% 28,50/ 50	%	%		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Champaloux Louise, veuve Amsallem Judah-Léon.	Le mari, ex-répétiteur-surveillant (instruction publique).	10952	42/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Gonachon Marie, veuve Antoni Pierre-Marius-Jules.	Le mari, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (justice).	10953	36/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin de M <sup>me</sup> Baldenweck, née Petiot Paule-Marie-Suzanne.	La mère, ex-infirmière de 4 <sup>e</sup> classe (service de santé).	10954	34,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Arraez Rose-Marie-Louise, veuve Barbolosi Marius.	Le mari, ex-préposé-chef des douanes.	10955	25,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (2) de Barbolosi Marius.	Le père, ex-préposé-chef des douanes.	10955 (1 à 2)	25,5/ 20				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Fréou Odette-Émilie, veuve Bethoux André, épouse Delfy Armand.	L'ex-mari, topographe principal (service topographique).	10956	36/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (2) de Bethoux André.	Le père, ex-topographe principal (service topographique).	10956 (1 à 2)	36/20				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Molina Augustine, veuve Béringuez Jean.	Le mari, ex-facteur des P.T.T.	10957	34,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Béringuez Jean.	Le père, ex-facteur des P.T.T.	10957 (1)	34,5/ 10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Fatima Dent M'Hamed, veuve Binochè Philippe.	Le mari, ex-rédacteur de 1 <sup>re</sup> classe (intérieur).	10958	36/50				25 mars 1948.
1 <sup>er</sup> orphelin de M <sup>me</sup> Bonzon, née Roudière Marie-Louise.	La mère, ex-dame employée des P.T.T.	10959	34,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
2 <sup>e</sup> orphelin de M <sup>me</sup> Bonzon, née Roudière Marie-Louise.	La mère, ex-dame employée des P.T.T.	10959 (1)	34,5/ 10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Brumaire Marguerite-Marie, veuve Bernardet Pierre-Joseph.	Le mari, ex-gardien de la paix (sécurité publique.)	10960	27/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Valéry Marie - Elisabeth, veuve Chamski Georges- Louis-Alexandre.	Le mari, ex-commis de 5 <sup>e</sup> classe des P.T.T.	10961	24/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orpheline (1) de Chamski Georges- Louis-Alexandre.	Le père, ex-commis de 5 <sup>e</sup> classe des P.T.T.	10961 (1)	24/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Bernard Lucie-Louise-Marie- Mélanie, veuve Char- mont Pierre.	Le mari, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (agriculture).	10962	31,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip	Compl.			
Orphelin (1) de M <sup>me</sup> Duhamel Simone, née Vernier.	La mère, ex-dactylographe (S.G.P.).	10963	43,5/ 50	%	%		1 <sup>er</sup> janvier 1948.
1 <sup>re</sup> orpheline de Dupey Simone- Marie-Reine-Georgette, née Tartasse.	La mère, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (famille française).	10964	9/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
2 <sup>e</sup> orpheline de Dupey Simone- Marie-Reine-Georgette, née Tartasse.	La mère, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (famille française).	10964 (1)	9/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Dolafosse Suzanne-Louise, veuve Farion Louis-Pier- re.	Le mari, ex-agent des lignes (P.T.T.).	10965	24/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Plenecassagne Marie-Mar- the, veuve Faugeras Gas- ton-Eugène.	Le mari, ex-agent spécialisé des douanes de 3 <sup>e</sup> classe.	10966	42/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Coubard Yvonne-Geor- gette, veuve Jérôme André-Louis-Albert.	Le mari, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (anciens combattants).	10967	28,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Bonnal Lucienne-Georget- te, veuve Ginouvier Georges-Jean, épouse Blondin.	L'ex-mari, calculateur principal de 3 <sup>e</sup> classe (service topographi- que).	10968	33/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Ginouvier Geor- ges-Jean.	Le père, ex-calculateur principal de 3 <sup>e</sup> classe (service topographi- que).	10968 (1)	33/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orpheline (1) de Gorré René- Frédéric-Séraphin.	Le père, ex-gardien de la paix de 1 <sup>re</sup> classe (sécurité publique).	10969	39/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Crochet Yvonne-Marie- Louise, veuve Gourdon René-Jean.	Le mari, ex-receveur de l'enregis- trement de 3 <sup>e</sup> classe.	10970	40,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orpheline (1) de Gourdon René- Jean.	Le père, ex-receveur de l'enregis- trement de 3 <sup>e</sup> classe.	10970 (1)	40,5/ 10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Ramès Pauline-Étiennette, veuve Grassaud Pierre, épouse Decousset	L'ex-mari, inspecteur de la sûreté (sécurité publique).	10971	16,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orpheline (1) de Grassaud Pier- re.	Le père, ex-inspecteur de la sûre- té (sécurité publique).	10971 (1)	16,5/ 10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Girao Adelaïde, veuve Hu- guenin Eugène.	Le mari, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (douanes).	10972	33/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Huguenin Eugè- ne.	Le père, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (douanes).	10972 (1)	33/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
1 <sup>er</sup> orphelin de Jauffreau de Lacroze Jacques.	Le père, ex-rédacteur de 1 <sup>re</sup> classe (agriculture).	10973	18/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
2 <sup>e</sup> orphelin de Jauffreau de Lacroze Jacques.	Le père, ex-rédacteur de 1 <sup>re</sup> classe (agriculture).	10973 (1)	18/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Chotard Marthe, veuve Journet Jean.	Le mari, ex-commissaire de police de 3 <sup>e</sup> classe (sécurité publique).	10974	18/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Guyard Renée-Albertine- Anne-Marguerite, veuve Labé Marcel.	Le mari, ex-gardien de la paix de 3 <sup>e</sup> classe (sécurité publique).	10975	19,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (2) de Labé Marcel.	Le père, ex-gardien de la paix de 3 <sup>e</sup> classe (sécurité publique).	10975 (1 et 2)	19,5/ 20				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Anorbe-Fernandez Eulalie, veuve Laborde René-Ca- mille.	Le mari, ex-inspecteur de police hors classe, 1 <sup>er</sup> échelon (sécurité publique).	10976	43,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Cazeaux-Debat Jeanne, veuve Lévêque Georges.	Le mari, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (justice).	10977	25,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Hesse Henriette-Marguerite, veuve Maffray Jean.	Le mari, ex-gardien de la paix (sécurité publique).	10978	18/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Maffray Jean.	Le père, ex-gardien de la paix (sé- curité publique).	10978 (1)	18/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princp	Compl.			
1 <sup>er</sup> orphelin de Mascaron Fernand-Augustin.	Le père, ex-chef cantonnier de 1 <sup>re</sup> classe (travaux publics).	10979	37,5/ 50	%			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (7) de Mascaron Fernand-Augustin.	Le père, ex-chef cantonnier de 1 <sup>re</sup> classe (travaux publics).	10979 (1 à 7)	37,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Sous Louise-Jeanne-Joséphine, veuve Montagner René-Jean.	Le mari, ex-répétiteur surveillant de 5 <sup>e</sup> classe (instruction publique).	10980	24/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Montagner René-Jean.	Le père, ex-répétiteur surveillant de 5 <sup>e</sup> classe (instruction publique).	10980 (1)	24/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
1 <sup>er</sup> orphelin Moulin Paul-Henri.	Le père, ex-commis de 1 <sup>re</sup> classe (contrôle civil).	10981	15/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
2 <sup>e</sup> orphelin Moulin Paul-Henri.	Le père, ex-commis de 1 <sup>re</sup> classe (contrôle civil).	10981 (1)	15/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Devichi Laurence, veuve Muracciole Antoine-Marie.	Le mari, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (contrôle civil).	10982	27/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orpheline (1) de Muracciole Antoine-Marie.	Le père, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (contrôle civil).	10982 (1)	27/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Ould Yahoui Overdya, veuve Oumedour André-Mebarek.	Le mari, ex-commis principal (contrôle civil).	10983	39/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (4) de Oumedour André-Mebarek.	Le père, ex-commis principal (contrôle civil).	10983 (1 à 4)	39/40				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Césari Marie-Joséphine, veuve Paganelli Dominique.	Le mari, ex-gardien de la paix (sécurité publique).	10984	40,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelin (1) de Paganelli Dominique.	Le père, ex-gardien de la paix (sécurité publique).	10984 (1)	40,5/ 10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Veux Marcelle-Marguerite, veuve Paraire Georges-Irénée-Antoine.	Le mari, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (perceptions).	10985	42/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Daphaud Marguerite, veuve Pêtre Jean.	Le mari, ex-commis principal de 3 <sup>e</sup> classe (contrôle civil).	10986	30/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Albina di Blasio, veuve Pinson Florent.	Le mari, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (trésorerie générale).	10987	15/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (3) de Pinson Florent.	Le père, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (trésorerie générale).	10987 (1)	15/30				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Mourgue Gabrielle-Juliette, veuve Rodier Raoul-Gérard.	Le mari, ex-commis de 2 <sup>e</sup> classe (contrôle civil).	10988	30/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Tournier Yvette-Gabrielle-Marie, veuve Sentenac André, épouse Gervais.	L'ex-mari, secrétaire de police de 5 <sup>e</sup> classe (sécurité publique).	10989	33/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orpheline (1) de Sentenac André.	Le père, ex-secrétaire de police de 5 <sup>e</sup> classe (sécurité publique).	10989 (1)	33/10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>mes</sup> Blaise Léontine-Rosalie, veuve Thoumire Paul.	Le mari, ex-commis de 1 <sup>re</sup> classe (enregistrement).	10990	19,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Schott Yvonne-Lucie, veuve Verdoni Jean-Jacques, épouse Colle.	L'ex-mari, commis de 1 <sup>re</sup> classe (perceptions).	10991	25,5/ 50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orpheline (1) de Verdoni Jean-Jacques.	Le père, ex-commis de 1 <sup>re</sup> classe (perceptions).	10991 (1)	25,5/ 10				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
M <sup>me</sup> Mathis Jacqueline-Denise, veuve Brodskis Bécalélis.	Le mari, ex-préparateur de laboratoire de 1 <sup>re</sup> classe (agriculture).	11088	27/50				1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Orphelins (4) de Brodskis Bécalélis.	Le père, ex-préparateur de laboratoire de 1 <sup>re</sup> classe (agriculture).	11088 (1 à 4)	27/40				1 <sup>er</sup> janvier 1948.

Par arrêté viziriel du 9 septembre 1950 sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princp.	Compl.			
MM. Abdelbaki ben Si el Hachemi el Kesri.	Ouvrier linotypiste du cadre secondaire de l'imprimerie officielle, 9 <sup>e</sup> échelon.	11032	% 63	%	2	1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> mai 1949.
Abdelli Abdallah ben Mohamed ben Kaddour el Messirdi.	Agent public de 4 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (travaux publics).	11033	77	33			1 <sup>er</sup> février 1950.
M <sup>me</sup> Ghita bent Si Mohamed ben Tahar el Mestassi, veuve Abdeslam ben Si el Hadj Mohamed el Harraj.	Le mari, ex-chef de section de 1 <sup>re</sup> classe (domaines).	11034	59/50				1 <sup>er</sup> mars 1949.
Orphelins (7) d'Abdeslam ben Si el Hadj Mohamed el Harraj.	Le père, ex-chef de section de 1 <sup>re</sup> classe (domaines).	11034 (1 à 7)	59/50				1 <sup>er</sup> mars 1949.
MM. Afoun Abdelkader ben Mohamed ben Abdelkader.	Secrétaire de contrôle de 5 <sup>e</sup> classe (intérieur).	11035	43	33		6 enfants (2 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> juin 1950.
Ahmed ben el Hadj Abderrahmane Tamoro.	Demi-ouvrier autre que linotypiste du cadre secondaire de l'imprimerie officielle, 9 <sup>e</sup> échelon.	11036	66				1 <sup>er</sup> avril 1948.
M <sup>me</sup> Autard Ghemara, née Sebaha.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (services municipaux).	11037	71	33			1 <sup>er</sup> janvier 1949.
MM. Benais Clément-Raphaël.	Surveillant-chef hors classe (service pénitentiaire) (indice 290).	11038	80	33			1 <sup>er</sup> août 1949.
Benhaïm David.	Greffier de tribunal rabbinique de 1 <sup>re</sup> classe (affaires chérifiennes) (indice 290).	11039	42			1 enfant (8 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> juin 1949.
Bièche Louis-Léon.	Brigadier-chef de 1 <sup>re</sup> classe (sécurité publique) (indice 295).	11040	53				1 <sup>er</sup> juin 1950.
Buhan Guillaume-Marie.	Contrôleur adjoint des douanes de 2 <sup>e</sup> classe (douanes) (indice 305).	11041	28	33			1 <sup>er</sup> octobre 1948.
M <sup>mes</sup> Pontier Aimée-Julie, veuve Canneaux Marcel - Maurice-Pierre.	Contrôleur principal de l'O.C.E. de 3 <sup>e</sup> classe (D.A.C.F.) (indice 285).	11042	66/50	33			1 <sup>er</sup> février 1949.
Novau Renée-Alice, veuve Challe Marie-Jacques-Pascal.	Commis principal de classe exceptionnelle (intérieur) (indice 240).	11043	64/50	33			1 <sup>er</sup> septemb. 1949.
MM. Dariès Jean-Marie.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (contrôle des municipalités).	11044	65	33			1 <sup>er</sup> juillet 1949.
Durand Louis.	Commis principal de classe exceptionnelle (intérieur) (indice 285).	11045	44	33			1 <sup>er</sup> novembre 1949.
El Hocine ben Ahmed ben Mohamed ben Abdelhak el Hamri Lamri.	Sergent des sapeurs-pompiers, 2 <sup>e</sup> échelon.	11046	66			1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1949.
Faure-Dutay Gérard-Jean.	Contrôleur principal de classe exceptionnelle de l'O.C.E. (D.A.C.F.) (indice 340).	11047	74	33			1 <sup>er</sup> janvier 1948.
Fouché Marcel-Charles.	Agent principal de recouvrement, 2 <sup>e</sup> échelon (perceptions) (indice 214).	11048	60	33		1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> avril 1950.
Friquet Roger-Armand.	Sous-brigadier de police, après 2 ans (bénéficiaire du traitement d'inspecteur hors classe) (sécurité publique) (indice 238).	11049	34	33			1 <sup>er</sup> juin 1950.
Gongra Manuel.	Agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 6 <sup>e</sup> échelon (D.A.C.F.).	11050	52	33			1 <sup>er</sup> janvier 1950.
Hervé Henri-Georges.	Contremaître imprimeur, 8 <sup>e</sup> échelon (imprimerie officielle).	11051	79	33		1 enfant (3 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1950.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE des pensions
			Princip.	Compl.			
MM. Molina Jean-Baptiste.	Agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (contrôle des municipalités).	11052	51	33	15		1 <sup>er</sup> novembre 1949.
Nephtali David-Lucien.	Ouvrier principal autre que linotypiste du cadre principal, 9 <sup>e</sup> échelon (imprimerie officielle).	11053	80	33		2 enfants (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> mars 1949.
Orabona Jacques-André.	Secrétaire-greffier en chef hors classe, 1 <sup>er</sup> échelon (justice française) (indice 450).	11054	75				1 <sup>er</sup> mars 1949.
Pageard Louis-Marius.	Contrôleur adjoint, échelon unique (régies municipales) (indice 280).	11055	55	33			1 <sup>er</sup> juillet 1948.
Rimbaud Jules-Joseph-Henri.	Contrôleur adjoint, échelon unique (régies municipales) (indice 280).	11056	76	33	10		1 <sup>er</sup> juillet 1949.
Sallard Jean-Léon-Marie.	Médecin principal de 1 <sup>re</sup> classe (santé publique) (indice 580).	11057	60	33	15	2 enfants (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> décembre 1948.
Sauviat Charles-Jean.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (contrôle des municipalités).	11058	63	33	10		1 <sup>er</sup> octobre 1949.
Seldran José.	Conducteur de chantier principal de 1 <sup>re</sup> classe (travaux publics) (indice 279).	11059	80	4,33			1 <sup>er</sup> janvier 1950.
Serre Antonin-Clément.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (contrôle des municipalités).	11060	49	33			1 <sup>er</sup> octobre 1949.

### Résultats de concours et d'examens.

#### Concours professionnel des 6 et 7 juin 1950 pour l'emploi d'inspecteur principal des domaines.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Girard René et Florisson René.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

### Avis de concours pour le recrutement de commis du Trésor.

Un concours pour le recrutement de vingt-cinq commis du Trésor aura lieu à la trésorerie générale, à Rabat, le 10 novembre 1950.

La répartition des emplois offerts est fixée comme suit :

Six pour les dames auxiliaires et temporaires du Trésor ou pour les candidats du sexe féminin bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés ;

Dix-neuf pour les candidats masculins, en fonction ou non au Trésor, dont dix réservés aux candidats marocains.

Sur ces vingt-cinq emplois, neuf sont mis à la disposition des bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947 (B.O. n° 1831, du 28 novembre 1947) sur les emplois réservés, dont deux pour les candidats féminins.

Si les résultats du concours laissent disponible une partie des emplois réservés soit aux dames, soit aux anciens combattants et victimes de la guerre, ceux-ci seront attribués aux autres candidats masculins classés en rang utile.

Les candidats doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de trente-cinq au plus à la date du concours, cette limite d'âge pouvant être reculée de la durée des services civils antérieurs susceptibles

d'être validés et du temps passé sous les drapeaux (service légal et de guerre). En ce qui concerne les candidats bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés, les conditions d'âge et de service ont été fixées par le dahir du 11 octobre 1947.

Pour tous renseignements complémentaires (programme, pièces à fournir, etc.), s'adresser à la trésorerie générale où la liste des inscriptions, ouverte dès maintenant, sera close le 9 octobre 1950.

### Prorogation de l'accord commercial franco-néerlandais du 3 août 1949.

Comme suite au communiqué paru dans la presse ainsi qu'au Bulletin officiel du Protectorat n° 1976, du 8 septembre 1950, et dans la Note de documentation n° 56, du 1<sup>er</sup> septembre 1950, il convient de préciser que le contingent de poids secs et haricots de semence de grande culture, dont le Maroc bénéficie à l'occasion de la prorogation au 31 décembre 1950 de l'accord franco-néerlandais du 3 août 1949, s'élève à 225 tonnes (service responsable : P.A.).

Par ailleurs, en outre du contingent de 60 millions de francs d'agrumes précédemment indiqué, le Protectorat peut participer aux exportations des produits français repris ci-dessous (contingents valables jusqu'au 31 décembre 1950) :

PRODUITS	CONTINGENTS
Produits de pépinières à racines nues et en mottes .....	50 millions de F.F.
Fleurs coupées .....	15 — —
Produits horticoles .....	3 — —
Graines potagères et pois de semence variété maraichère .....	500 tonnes.
Placages .....	150 millions de F.F.

## DIRECTION DES FINANCES.

## Service des perceptions et recettes municipales.

## Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 20 SEPTEMBRE 1950. — *Supplément à l'impôt des patentes* : contre d'Inezgane, rôle spécial 2 de 1950 ; Bel-Air, rôle spécial 2 de 1950 ; Casablanca-centre, rôles spéciaux 39 et 40 de 1950 ; Casablanca-nord, rôles spéciaux 25 et 102 de 1950 ; Karia-ba-Mohammed, rôle spécial 1 de 1950.

LE 25 SEPTEMBRE 1950. — *Patentes* : Casablanca-ouest, rôle spécial 1 de 1950 (200.001 à 200.295) ; Dar-ould-Zidouh, émission primitive 1950 ; Casablanca-sud, 6<sup>e</sup> émission 1947 ; annexe de Timoudad, 1<sup>re</sup> émission 1950 ; Oujda-nord, 7<sup>e</sup> émission 1949 ; Martimprey, 3<sup>e</sup> émission 1947, 4<sup>e</sup> émission 1948, 3<sup>e</sup> émission 1949, 3<sup>e</sup> émission 1950 ; Marrakech-banlieue, émission primitive 1950 ; Oued-Zem-banlieue, émission primitive 1950 ; Fkih-Bensalah, 5<sup>e</sup> émission 1949 ; Kasba-Tadla, 2<sup>e</sup> émission 1950 ; Khouribga-banlieue, 2<sup>e</sup> émission 1947 ; Boujaiba, émission primitive 1950 ; cercle d'Azilal, 2<sup>e</sup> émission 1950 ; Casablanca-sud, 6<sup>e</sup> émission 1948 ; Berrechid, 2<sup>e</sup> émission 1949 et 2<sup>e</sup> émission 1950 ; Rabat-nord, émission primitive 1950 (domaine maritime).

*Taxe d'habitation* : Casablanca-sud, 6<sup>e</sup> émission 1947 et 6<sup>e</sup> émission 1948 ; Rabat-nord, émission primitive 1950 (domaine maritime).

*Taxe urbaine* : Settat, 2<sup>e</sup> émission 1949 ; Mogador, 2<sup>e</sup> émission 1949 ; Rabat-nord, émission primitive 1950 (domaine fluvial) ; Casablanca-centre, 7<sup>e</sup> émission 1947, 6<sup>e</sup> émission 1948 et 2<sup>e</sup> émission 1949 ; Rabat-nord, 4<sup>e</sup> émission 1948 et 3<sup>e</sup> émission 1949 ; Martimprey, 2<sup>e</sup> émission 1945, 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950 ; Casablanca-centre, 3<sup>e</sup> émission 1949.

*Supplément à l'impôt des patentes* : Marrakech-médina, rôle 1 de 1950 ; Taza-banlieue, rôle 1 de 1950 ; Taza, rôle 1 de 1950 ; Souk-el-Arba, rôle 4 de 1949 ; Taroudannt, rôle 1 de 1950 ; Fès-médina, rôle 3 de 1950 ; Oujda-sud, rôle 1 de 1950 ; centres de Taourirt, Debdou, Camp-Berteaux, rôle 1 de 1950 ; Ifrane, rôle 5 de 1949 ; Boumia, rôle 1 de 1948 ; Rabat-sud, rôle 7 de 1949 ; centres de Taourirt, Debdou, rôle 2 de 1948 ; Casablanca-centre, rôle spécial 103 de 1950 ; Fès-ville nouvelle, rôle 2 de 1950 ; centres de Figuig et Bouarfa, rôle 1 de 1950 ; Casablanca-centre, rôle 2 de 1950 ; El-Aïoun et Berguent, rôle 1 de 1950 ; Midelt, rôle 3 de 1950.

*Taxe de compensation familiale* : Casablanca-nord, 1<sup>re</sup> émission 1950.

*Prélèvement sur les traitements et salaires* : Casablanca-nord, rôle 1 de 1949 ; Casablanca-centre, rôle 1 de 1949.

LE 20 OCTOBRE 1950. — *Taxe d'habitation* : Meknès-médina, articles 45.001 à 48.222 (4).

*Taxe urbaine* : Meknès-médina, articles 27.001 à 34.140 (4).

Rectificatif au Bulletin officiel n° 1976, du 8 septembre 1950.

LE 10 SEPTEMBRE 1950. — *Patentes* :

Au lieu de : « Bab-el-Mrouj-banlieue, émission primitive 1950 » ;

Lire : El-Borouj-banlieue, émission primitive 1950. »

## Tertib et prestations des indigènes de 1950.

LE 25 SEPTEMBRE 1950. — Pachaliks d'Azemmour, de Mazagan et d'Ifrane ; circonscription de Casablanca-banlieue, caïdat des Oulad Ziâne ; circonscription des Srahna-Zemrane, caïdat des Beni Ameur ; circonscription de Tiffet, caïdat des Beni Amor-est ; circonscription de Khemissèt, caïdat des Kablyne ; circonscription de Tedders, caïdat des Beni Hakem ; circonscription de Chichaoua, caïdat des Ahl Chichaoua ; circonscription d'Imi-n-Tanoute, caïdat des Douirane ; circonscription des Aït-Ouir, caïdat des Touggana ; circonscription de Mogador-banlieue, caïdat des Haha-nord-ouest ; circonscription d'Oued-Zem, caïdats des Maâdna et des Beni Smir ; circonscription d'Had-Kourt, caïdat des Sefiane-est ; circonscription d'El-Aïoun, caïdat des Beni Mahiou ; circonscription d'Oujda-banlieue, caïdat des El Mehaya-sud ; circonscription de Salé-banlieue, caïdat des Ameur ; circonscription de Sefrou-banlieue, caïdat des Beni Yazrha ; circonscription de Settat-banlieue, caïdat des Oulad Bouziri.

LE 30 SEPTEMBRE 1950. — Bureau de l'annexe des affaires indigènes des Ida-Outanane, caïdats des Ahl Tinkerte, des Ifestassen, des Aït Ouankrim, des Aouerga et des Iberroutèn ; bureau de l'annexe des affaires indigènes de Berkine, caïdat des Ahl Taïda ; bureau du cercle des affaires indigènes d'El-Ksiba, caïdat des Aït Ouira ; bureau de l'annexe des affaires indigènes d'El-Hammam, caïdats des Amiyne, des Aït Sidi Abdelaziz et des Aït Sidi el Arbi ; bureau du cercle des affaires indigènes de Goulmima, caïdats des Aït Morrhad du Rhéris et des Aït Morrhad de Tadirhoust ; bureau de l'annexe des affaires indigènes des Rissani, caïdats des Sefalate, des Aït Kabbach de Rissani, des Aït Bouk et des Aït Kabbach de Taouz ; bureau de la circonscription des affaires indigènes de Boudenib, caïdat des Ksour de l'oued Bou-Anane ; bureau du cercle des affaires indigènes d'Erfoud, caïdats des Arab Sebbah du Maâdid, des Arab de Tizini et Sefa et des Arab Sebbah du Rhéris ; bureau de l'annexe des affaires indigènes d'Ahermoumou, caïdats des Irhcz-rane et des Aït Zeggoute ; circonscription de Beni-Mellal, caïdat des Beni Mellal—Beni Maâdane ; circonscription de Khemissèt, caïdat des Aït Jebel Doum ; circonscription de Moulay-Idriss, caïdat des Zerrehoun du nord ; circonscription de Mazagan-banlieue, caïdat des Oulad Bouâziz-sud ; circonscription d'Oued-Zem, caïdat des Smala Oulad Aïssa ; circonscription des Beni-Amir—Beni-Moussa, caïdat des Beni Amir-ouest ; circonscription de Djerada, caïdat des Beni Yala ; circonscription d'El-Aïoun, caïdat des Beni Bouzegou ; circonscription de Rabat-banlieue, caïdat des Beni Abid ; circonscription de Settat-banlieue, caïdat des El Mzanza-nord ; circonscription de Tahala, caïdat des Aït Abdelhamid.

## Tertib et prestations des Européens de 1950.

Région de Marrakech : circonscription de Chemafia (O.C.P. de Louis-Gentil).

LE 5 OCTOBRE 1950. — *Tertib et prestations des indigènes de 1950* : circonscription de Taforhalt, caïdats des Beni Ourimèche-sud et des Beni Mengouche-sud ; circonscription de Berkane, caïdat des Trifa ; circonscription de Fès-banlieue, caïdats des Oulad Jamâ et des Oulad el Haj du Saïs ; circonscription de Khemissèt, caïdat des Messarhra ; circonscription de Tedders, caïdat des Haouderrane ; circonscription de Mogador-banlieue, caïdat des Haha-nord-est ; circonscription de Tamanar, caïdat des Ida Oubouzia ; circonscription de Berguent, caïdat des Beni Mathar ; circonscription de Rabat-banlieue, caïdat des El Arab ; circonscription de Marchand, caïdat des Mesrâa III ; circonscription de Safi-banlieue, caïdat des Behatra-nord ; circonscription de Sefrou-banlieue, caïdat des Aït Youssi de l'Amekla ; circonscription de Mechrâ-Bel-Ksiri, caïdat des Moktar ; bureau de l'annexe des affaires indigènes de Rissani, caïdat des Beni M'Hamed ; bureau de l'annexe des affaires indigènes d'El-Hammam, caïdat des Aït Sidi Ali ; bureau de l'annexe des affaires indigènes des Ida-Outanane, caïdat des Aït Ouazzou.

Pour le chef du service des perceptions et p.o.,

VION.